

## Première séance, mardi 05 septembre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-180	Divers	Validation du mandat de députée de Lucie Menétray, en remplacement de Solange Berset		
2022-GC-63	Mandat	Révision du volet éolien du Plan directeur cantonal (PDC)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck David Fattebert David Bonny Solange Berset Hubert Dafflon Jacques Dumas François Ingold Catherine Esseiva Achim Schneuwly Sébastien Dorthe <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert Olivier Curty
2020-GC-109	Motion	Procédure d'autorisation des comblements agricoles	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Wicht Cédric Péclard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert Didier Castella
2016-DIAF-14	Rapport	Introduction dans le concept castor Fribourg de nouvelles mesures prenant en compte la situation actuelle (Rapport sur mandat 2015-GC-84)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-115	Postulat	L'HFR doit disposer d'un cadre légal adapté	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Sébastien Dorthe Erika Schnyder <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-73	Postulat	Egalité salariale dans le secteur privé !	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Marie Levrat Alizée Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DSAS-47	Rapport	Mise à disposition en libre accès de protections hygiéniques dans les	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		écoles, les institutions publiques et sportives		
2022-DSAS-11	Rapport	Concrétisation des mesures du concept Senior+ concernant le domaine du travail (Rapport sur postulat 2018-GC-56)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-186	Election judiciaire	Vice-président-e de la Commission d'expropriation	Scrutin uninominal	
2023-GC-187	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes du Lac	Scrutin uninominal	
2023-GC-188	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (locataires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac	Scrutin uninominal	

## Divers 2023-GC-180

### Validation du mandat de députée de Lucie Menétrey, en remplacement de Solange Berset

**Présidente du Grand Conseil.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté sur la base du dossier y relatif que le remplacement de la députée a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par la préfète du district de la Sarine. Le Bureau a également constaté que M<sup>me</sup> Lucie Menétrey remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touchée par l'article 49 de la même loi, fixant les incompatibilités entre le statut professionnel et la fonction de députée au Grand Conseil.

Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de députée.

- > La validation de ce mandat est acceptée tacitement.
- > La députée est assermentée selon la procédure habituelle.

## Mandat 2022-GC-63

### Révision du volet éolien du Plan directeur cantonal (PDC)

---

Auteur-s:	<b>de Weck Antoinette</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) <b>Fattebert David</b> (Le Centre/Die Mitte, GL) <b>Bonny David</b> (PS/SP, SC) <b>Berset Solange</b> (PS/SP, SC) <b>Dafflon Hubert</b> (Le Centre/Die Mitte, SC) <b>Dumas Jacques</b> (UDC/SVP, GL) <b>Ingold François</b> (VEA/GB, FV) <b>Esseiva Catherine</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, LA) <b>Schneuwly Achim</b> (UDC/SVP, SE) <b>Dorthe Sébastien</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b> <b>Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b>
Dépôt:	<b>24.03.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1598)
Développement:	<b>24.03.2022</b> (BGC mai 2022, p. 1598)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>26.06.2023</b> (BGC septembre 2023, p. 3092)
Remarque:	<b>Auteur-e remplaçant-e : Christel Berset (PS/SP, SC)</b>

---

#### Prise en considération

**Dorthe Sébastien** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL. Je n'ai pas de lien particulier avec ce dossier, si ce n'est que je suis co-auteur du mandat. Mesdames et Messieurs, nous avons cet après-midi une belle occasion de tenter de rétablir un certain mais primordial capital-confiance auprès de notre population en lien avec le dossier éolien fribourgeois, qui a, malheureusement, mal à son image! Ce mandat ne s'oppose pas à l'énergie éolienne mais souhaite qu'une révision complète du volet éolien inscrit dans le plan directeur cantonal (ci-après: PDCant) soit mise en œuvre. Tout simplement! De manière synthétique, cette demande de révision se base sur les plus de 3000 documents dévoilés « petit à petit » grâce aux dizaines de procédures de transparence menées par certaines communes touchées. Ces documents permettent de conclure que ce plan directeur n'a pas été établi de manière totalement impartiale et exempte de tous conflits d'intérêt.

Concrètement, pourquoi cette révision? L'élaboration de cette partie du PDCant a été confiée à la société ennova, qui est la société qui a prospecté le canton depuis 2011 pour trouver des sites éoliens. Elle l'a fait seule au début puis, dès 2014, avec le concours de Greenwatt. Au final, tous les sites qui ont été inscrits dans ce plan directeur ont été prospectés par ennova, seule ou avec Greenwatt. A travers tous les documents consultés et longuement analysés, nous pouvons dire qu'ennova avait un intérêt direct à ce que ces sites soient inscrits dans ce plan directeur, car, grâce à la dizaine de promesses de DDP liées à des servitudes signées avec des propriétaires fonciers, elle pouvait ensuite facilement construire les éoliennes en question. Il semble qu'un conflit d'intérêt existe.

Une autre problématique: ennova avait aussi prospecté des sites hors du canton, cela en partenariat avec les SIG. Ce fut un sacré échec. Elle a fait perdre des dizaines de millions au canton de Genève. Une enquête de la Cour des comptes a été ouverte en 2014. Dans le cadre de cette enquête, les sites retenus dans ce dossier ont été notamment évalués par un expert autonome, qui a estimé, en substance, que les informations données par ennova n'étaient pas fiables. Pour parler de timing, l'audition devant la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil genevois a eu lieu le 21 avril 2015. Plusieurs articles de presse ont paru sur le sujet et, en janvier 2016, le Service de l'énergie du canton de Fribourg engage ennova, alors que le travail de cette même société avait été si fortement critiqué. Quid? Ne devons-nous pas reprendre à zéro la procédure? Oui clairement.

Comment faire cette révision? Le mandat demande précisément que les populations des communes concernées soient intégrées au processus par des votes consultatifs sur des données objectives non contestables. C'est un point essentiel, puisque sans le concours des communes, il n'y aura pas de développement éolien. On l'a vu, les communes qui n'ont pas été consultées par le canton lors de l'élaboration du plan directeur ont quasiment toutes refusé le développement d'éoliennes sur leur territoire. Pire, les communes qui n'ont pas été retenues dans le plan directeur et qui souhaitent que des mesures de vent soient organisées maintenant ne le peuvent pas! En quelque sorte, cela va dans les deux sens, tant positif que négatif, et la réalité actuelle paralyse complètement le développement éolien de notre canton. Le Conseil d'Etat refuse donc, dans le processus de révision, que la population des communes soit consultée. Il estime notamment qu'il manque une base légale. Or, ce motif ne semble pas recevable, car le Grand Conseil est précisément le législatif. Il peut donc donner, par un mandat à

la population concernée par un parc éolien, le droit d'être consultée. Le mandat constitue certes une base légale pas formelle mais suffisante pour accorder un droit supplémentaire. La situation serait totalement différente si le mandat enlevait un droit à la population ou portait atteinte à l'autonomie communale. Mais cet après-midi, Mesdames, Messieurs, nous pouvons améliorer notre démocratie afin d'améliorer sensiblement le capital-confiance de notre population, cela sans compter qu'une motion a été déposée le 4 février 2022 par David Fattebert et Antoinette de Weck, nos chers collègues ici présents, et cosignée par 41 députés. Elle demande précisément que les communes soient consultées par un vote lors de l'élaboration du PDCant. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas encore répondu à cette motion, qui a été déposée un mois et demi avant le mandat en question et qui aurait permis d'anticiper cette question? En conclusion, en votant le fractionnement, vous refusez que la ou les populations soient consultées.

Aujourd'hui, dans cet environnement, j'ai vraiment l'impression qu'on ne peut pas se passer des communes pour développer l'éolien dans notre cher canton. Ayons donc le courage de reprendre ce dossier, de recommencer à la base la procédure de choix des sites dès le début par un comité de pilotage formé de divers milieux et surtout d'experts neutres. En conclusion, le groupe PLR-PVL acceptera majoritairement le mandat sans fractionnement!

**Dumas Jacques** (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune qui figure dans la liste des sites retenus par le plan directeur cantonal pour accueillir un site d'éoliennes. Ma commune, tout comme une vingtaine d'autres, a reçu la délicate mission de sauver la planète, en tous cas le canton de Fribourg, au niveau énergétique. Il nous manque la matière première, c'est-à-dire le vent. Je vous invite tous à ouvrir la fenêtre – bon la présidente nous a demandé de ne pas le faire, on ne va donc pas le faire – mais si vous passez la main dehors, vous verrez qu'il n'y a pas de vent aujourd'hui. Il nous manque donc la matière première. Si vous mandatez un menuisier pour construire un meuble, il va vous demander du bois. C'est la condition première.

Ironie du sort, vu qu'il n'y a pas de vent aujourd'hui, les pros de la statistique vous diront qu'en moyenne, en Glâne et dans les autres sites retenus, le vent souffle à 23 km/h. Nous connaissons les statistiques. Nous leur faisons dire ce que l'on veut. On me dira que les éoliennes sont planifiées pour compenser le manque de production hydraulique en hiver. Je veux bien croire qu'une machine de plusieurs millions ne doit être rentable que durant les trois ou quatre mois d'hiver. Il faudra que l'on me remontre le business plan. Si ces machines sont déficitaires le reste de l'année, je vous laisse imaginer les répercussions sur le prix de l'électricité.

La concrétisation de la planification éolienne est dans l'impasse. Vous n'en êtes pas dupes. Mon collègue Sébastien Dorthe l'a dit, le but de ce mandat est de recréer un lien de confiance entre les communes, le canton mais aussi les citoyens, surtout les citoyens. Les assemblées communales de plusieurs communes concernées se sont prononcées défavorablement et à une très grande majorité par rapport à l'implantation de ces sites éoliens. Elles ne sont pas écoutées; elles sont ignorées. Pour tous ceux qui siègent dans un exécutif, vous savez combien la population est importante. Il s'agit du premier étage de la démocratie, pas du paillason. Les personnes qui font campagne actuellement au Conseil national, au Conseil des Etats connaissent bien l'importance de la population. Il ne faut pas confondre démocratie et Monopoly.

Le but de mon intervention n'est pas de tracer l'historique de l'éolien dans le canton de Fribourg, vous le connaissez tous, Sébastien Dorthe l'a dit, plus de 300 articles le décortiquent. Cependant, un article très documenté, rédigé par le journaliste Julien Wicky est paru dans Le Matin Dimanche du 20 février 2022. Pensez donc, six pleines pages! La Reine d'Angleterre ou la débâcle du Crédit Suisse n'ont pas eu ce privilège. Les documents accessibles grâce à la loi sur la transparence parlent d'eux-mêmes. On y apprend que le Service de l'énergie mandate ennova pour la prospection de sites favorables dans le canton le 13 janvier 2016. Le contrat est signé le 14 janvier pour un montant de 43 014 fr. 20, donc le lendemain, c'est rapide, - j'invite tous les services de l'Etat à avoir la même rapidité, ce serait super pour nous, les communes - avec un délai, tenez-vous bien, fixé au 21 janvier, soit une semaine après. Il a donc fallu faire très vite un plan. Pour ce faire, nous avons choisi des éléments qui nous interpellent un peu. La vitesse du vent est pondérée à 10 % dans le choix d'un site éolien. Partout ailleurs en Suisse, c'est 50 %. J'ai un petit ruisseau au fond de chez moi. Si on peut construire un barrage et que j'ai des retombées financières, cela m'intéresse aussi. On va ensuite appâter les communes par le gain que l'on pourrait recevoir d'un site éolien. On va utiliser et enquêter sur le facteur d'intégration sociale, qui permet, par le biais des estimations des rentrées financières, de déterminer et lister les communes les moins riches, les plus démunies. Bizarrement, les sites éoliens figurent sur ces territoires. Les conseillers communaux d'alors avaient reçu l'ordre de jouer les facilitateurs locaux sous clause de confidentialité et d'user de leur pouvoir de persuasion envers le citoyen. Ils devaient s'engager mordicus et ne pas nuire au développement de l'éolien. Là, tout à coup, nous avons besoin des communes. C'est intéressant.

Il y a un élément dont on a très peu parlé dans toutes les discussions sur les éoliennes, il s'agit des subventions. Des promesses ont été faites, des investissements également et aujourd'hui certains services ou certaines personnes doivent répondre de ces engagements, la subvention étant liée à la puissance de la machine, non au rendement. C'est comme si vous payez le taxi à la puissance de la voiture et non pas au kilomètre parcouru. Il faut savoir que ces subventions tombaient dans la poche d'ennova au moment où le permis de construire était délivré. Rien d'autre n'était fait, rien n'était construit, mais la subvention tombait

dans la poche d'ennova. Calculez! Pour 20 ans, cela représente plus d'un milliard de francs. 2,5 % allaient à la commune, 2,5 % au propriétaire du terrain, 94 % allaient au promoteur, à la société d'exploitation. Forcément, certaines personnes ou certains services avaient un peu les mains liées. J'ai volontairement utilisé le mot « commune » plusieurs fois dans mon message... [Temps de parole écoulé.]

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je parle ici au nom du groupe Le Centre. L'approvisionnement énergétique est un sujet trop important pour brasser de l'air avec. Une partie de la solution proviendra de l'éolien, qui est une source d'énergie locale, avec des défauts, comme toutes les autres, car sur le fond, qui veut une éolienne bruyante à distance non raisonnable de son balcon? Une distance plus grande que celle prévue avec les groupes d'habitations est certainement nécessaire. Les citoyens sont considérés mais pas suffisamment et nous avons parfois l'impression que si nous avions deux ailes et des plumes, nous aurions plus d'attention. Bref, le développement de l'éolien doit se faire de manière transparente, juste et sans créer des doutes manifestes.

Le sujet est d'ailleurs devenu tellement brûlant que le simple mot « éolienne » fait hérissier les cheveux et qu'il n'est plus possible d'avoir une approche raisonnable, scientifique et non émotionnelle. Nous le regrettons fortement. Force est de constater que nous sommes arrivés dans un cul-de-sac. Alors que les autres cantons ont développé leurs projets, Fribourg continue dans ses palabres, où les discussions rationnelles sont difficiles.

L'ensemble de notre groupe est convaincu de la nécessité de garantir l'approvisionnement énergétique. Pour l'éolien, nous sommes tous d'accord que la décision d'implantation doit se baser sur des faits justes et mesurés, que les droits des citoyens concernés doivent être considérés et qu'il est essentiel de rétablir la confiance. Nous sommes responsables. Nous ne nous voulons pas seulement suivre le vent et jouer sur l'émotionnel. Un des points importants est la réelle mesure du vent et cette demande fait partie d'une motion interpartis séparée. Nos avis sont partagés sur la façon d'y parvenir de manière efficace. Faut-il faire table rase à partir du choix des sites d'implantation et y intégrer de manière contraignante les communes avant le plan directeur cantonal ou devons-nous suivre le Conseil d'Etat, conscients qu'il faut faire un pas en arrière et faire réexaminer certains critères par une commission neutre, les communes étant consultées une fois les fiches établies? Pour certains, intégrer les avis contraignants des communes avant l'établissement du plan directeur cantonal est une boîte de Pandore et un blocage systématique si, par analogie, on étend cette mesure à tous les sujets. Consulter les communes oui mais uniquement lorsque les faits sont établis. Avec le même objectif mais des idées différentes sur le chemin pour y arriver, notre groupe va suivre en majorité le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat. Une minorité va suivre le mandat en entier.

**Barras Eric** (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis syndic à Châtel-sur-Montsalvens.

Le conseil communal a déposé un courrier concernant le plan éolien à la DIME le 20 mars 2023. Partant d'une discussion informelle à la suite d'un projet de panneaux solaires d'une certaine importance, qui malheureusement tombe à l'eau dans notre commune. En effet, le réseau souterrain est trop faible pour recevoir une telle énergie et le privé devrait payer de sa poche un nouveau câblage souterrain, ce qui rend ce projet inintéressant financièrement. Cet élément nous amène à discuter de nos forts vents, le village étant situé sur une arête. Nous avons bien sûr évoqué l'éolien et avons pris la décision de lancer une petite discussion avec nos citoyens en assemblée, en automne 2022. Cette discussion n'a pas donné grand-chose, mais elle n'a pas non plus amené un tollé général comme nous aurions pu l'imaginer, ce qui aurait immédiatement mis un terme à nos réflexions. A la suite de cette assemblée communale, nous avons pris la décision d'écrire un courrier à la DIME le 20 mars 2023 pour savoir dans quelle mesure nous pourrions disposer d'une éolienne test, ceci juste pour découvrir s'il valait la peine d'approfondir nos réflexions. Nous y voyons une opportunité d'offrir, avec une implication communale au projet, un prix attractif de l'électricité à nos citoyens dans un projet commun, sous la forme d'actionnariat par exemple. Nous avons reçu une réponse de la DIME le 21 août 2023. Celle-ci nous informait que, comme nous n'étions pas dans le plan directeur cantonal, l'Etat ne pouvait pas nous aider pour ces mesures de vent. Il n'y avait donc aucune concrétisation possible pour l'instant. Il laissait cependant une porte ouverte au cas où des modifications devaient voir le jour à la suite d'un nouvel examen de la planification du plan éolien.

Voici un exemple concret récent qui démontre clairement que nous n'avancions pas et qu'il est temps de réagir. Le nucléaire, c'est terminé et les énergies renouvelables à disposition patinent pour diverses raisons politiques ou émotionnelles. Nous ne pourrions pas continuer à nous cacher derrière des énergies achetées à l'étranger, histoire de se donner bonne conscience. Nous devons bien, pour répondre à ce que la politique climatique a mis en place, je le rappelle, faire des concessions et l'éolien en est une. Il faut maintenant aller au front et proposer des options concrètes à ce plan directeur. Nous devons peut-être impliquer le citoyen dans de tels projets en lui offrant l'opportunité de voir sa facture d'électricité baisser. C'est de cette manière que beaucoup de barrages ont vu le jour, notamment en Valais. D'avance, je vous remercie de suivre la proposition d'aujourd'hui.

**Berset Christel** (*PS/SP, FV*). Je parle ici en tant que co-autrice de ce mandat à la place de M<sup>me</sup> Solange Berset ainsi qu'au nom du groupe socialiste.

Notre groupe a différents avis sur ce mandat, mais une majorité est en faveur du mandat. Une partie va suivre la proposition de fractionnement du Conseil d'Etat, estimant que si la planification éolienne est faite dans les règles de l'art, elle doit pouvoir être mise en œuvre rapidement et sans l'accord formel des populations concernées.

L'argument évoqué ici est que l'intérêt collectif de produire de l'énergie renouvelable dans les meilleurs délais dépasse les intérêts individuels. Il faut le reconnaître, par le passé aussi, il a fallu parfois passer en force pour construire des infrastructures qui sont à présent utiles à toute la communauté. Citons le barrage de Rossens, que personne ne regrette aujourd'hui. Cependant, la majorité de notre groupe, majorité à laquelle j'appartiens, soutient que la révision du volet éolien du plan directeur cantonal doit s'accompagner d'une information transparente à la population et d'une consultation de celle-ci. Nous estimons que donner la possibilité à la population de s'exprimer ne sera pas une entrave à l'éolien, bien au contraire. L'exemple récent de l'acceptation en votation populaire du parc éolien du Grandsonnaz – cela se trouve dans le canton de Vaud - par quatre communes démontre que la population peut tout à fait être acquise à la cause si elle est impliquée et si le parc éolien respecte quelques critères essentiels: être implanté à une distance raisonnable des habitations, sur un pâturage bien venté et sans déboisement excessif. De tels parcs sont tout à fait réalisables dans notre canton aussi – on vient d'entendre que Châtel-sur-Montsalvens était sur les rangs -, mais, à notre avis, l'éolien ne pourra se faire sans l'acceptation des communes et des citoyens. Ainsi, la transparence et la participation sont à nos yeux deux critères essentiels d'une bonne planification éolienne.

La Confédération ne s'y est d'ailleurs pas trompée. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire, à son article 10, exige une coopération avec les communes mais laisse aux cantons le soin d'en régler les modalités. La révision en cours de notre LATEc cantonale va aussi dans ce sens et d'ailleurs, le Conseil d'Etat affirme lui-même, lors des débats devant les communes, qu'aucune éolienne ne sera construite sans l'accord des communes. Trop de vices de forme ont entaché l'élaboration du volet éolien du plan directeur cantonal. Plus de 3000 documents obtenus grâce à la loi sur la transparence le prouvent. Il s'agit maintenant de rétablir la confiance de la population et d'apaiser les esprits en recommençant à zéro la planification éolienne dans notre canton, en toute transparence, en impliquant les communes et en redonnant une forte pondération au critère du vent. Le plan directeur cantonal de 2011 nous donne quelques pistes, lui qui comprenait des emplacements éoliens bien ventés, dans les pâturages, qui pourraient à nouveau être pris en considération.

Ainsi, la majorité du groupe socialiste acceptera le mandat dans sa totalité, rejettera le fractionnement et vous invite à en faire de même. Nous donnerons ainsi un signal clair à la population que l'on a besoin, dans notre mix énergétique, à la fois de l'éolien et de l'implication des communes et de nos concitoyens dans cet effort commun.

**Ingold François** (VEA/GB, FV). Mon lien d'intérêt: j'ai signé le mandat et je suis très favorable à l'implantation rapide de l'éolien dans le canton de Fribourg, mais pas à n'importe quel prix et pas de cette manière. Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, avec quelques nuances personnelles dans la forme, vous me connaissez. Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse et pour l'acceptation partielle du mandat. Nous nous félicitons de constater que le Conseil d'Etat soutient l'idée qu'il faut aller de l'avant et qu'il y a possiblement une erreur de stratégie, de choix, de mentalité également, peut-être parfois d'entêtement dans ce projet. C'est du moins ce que j'ai pu lire entre les lignes. Nous pouvons nous réjouir que le Conseil d'Etat ait mandaté l'IDHEAP, également de la constitution d'un copil formé entre autres de députés. J'attends avec impatience le résultat. Je me permets malgré tout de penser que si un Conseil d'Etat de gauche avait été en charge du dossier, il n'y aurait peut-être pas eu le totem d'immunité et la discussion d'aujourd'hui aurait été bien moins complaisante (#pisciculture).

Philippe Geluck a dit « Le vent n'a pas d'odeur, il en apporte éventuellement. » Et dans cette affaire, excusez du peu, il y a comme une petite odeur. Par comparaison, le parc éolien de Ste-Croix, malgré des prémisses avortées en 1999, est lancé en 2012 et aujourd'hui en cours de réalisation. C'est une acceptation populaire, acceptation légère certes, mais acceptation quand même. Ces six rotors d'une centaine de mètres produisent de l'électricité à 1000 mètres d'altitude. Cela n'a bien entendu pas été facile. Cela ne fait pas plaisir de voir des éoliennes dans les pâturages. Il y a bien entendu des anti-éoliens virulents, mais la démocratie est la démocratie et si une majorité se dégage, même légère, cela reste une majorité. Douze mâts supplémentaires sont mis à l'enquête au Mollendruz. La RTS écrit aujourd'hui que les opposants de longue date tels que Pro Natura, le WWF, BirdLife ont été intégrés dès le début aux réflexions et ont obtenu des mesures de compensation pour minimiser l'impact sur la nature. Les trois organisations ne comptent pas déposer des oppositions de principe mais pourraient formuler des oppositions techniques si les garanties environnementales se révèlent insuffisantes.

Et chez nous? Comment avons-nous pu en arriver à une telle situation de crispation? Entre les avocats anti-éoliens qui se découvrent une passion subite pour la biodiversité, des promoteurs indéliques qui rappellent la grande époque de la ruée vers l'or et un Conseil d'Etat qui s'entête à garder le cap malgré les vents contraires, nous avons perdu 15 ans, la confiance des communes et, d'après ce que j'entends, une certaine crédibilité.

On constate aujourd'hui que les fronts sont extrêmement polarisés. Les pro-éoliens sont devenus sceptiques et les sceptiques de la première heure sont devenus anti-éoliens. C'est un gâchis à un moment où chaque kWh propre compte. A titre personnel, je pense que nous ne pourrions pas implanter un projet éolien sans une acceptation populaire. Les projets doivent se faire avec le soutien d'une majorité de la population et pour avoir cette majorité, il faut des projets qui soient propres et clairs. Aujourd'hui, nous avons l'impression que ce n'est pas le cas et que nous perdons du temps. Le Conseil d'Etat écrit dans sa réponse qu'il est aussi conscient que les parcs éoliens sont des projets qui doivent être soigneusement planifiés dès le départ afin de satisfaire au mieux les différents intérêts concernés.

Je me félicite de voir qu'en théorie, le Conseil d'Etat est parfaitement d'accord avec une probable majorité du Grand Conseil, mais dans les faits, ce n'est pas l'impression que cela donne. On atteste le nombre d'instruments, d'articles dans les journaux, de votes, de discussions de bistrot, d'associations anti-éoliennes, d'avis de droit en tout genre et autres mails que je reçois, parfois à la limite de la politesse. La planification a été faite, j'en suis désolée, avec une légèreté telle qu'on doute de tout et qu'on perd confiance. Ce n'est pas tout à fait l'idée que je me fais du terme « soigneusement ». Vous écrivez également qu'en l'état la planification fait uniquement ressortir des zones où de nombreuses études devraient être faites si une commune entend aller de l'avant pour la réalisation d'un parc éolien. Eh bien, il semble que plus une seule commune identifiée est intéressée par l'éolien. Qu'à cela ne tienne, tournons-nous vers les communes intéressées, comme par exemple Châtel-sur-Montsalvens, et allons de l'avant. Notre grand projet éolien a accouché d'un vent, oui d'un vent, contraire pour certains, de panique pour d'autres mais très loin d'un vent d'enthousiasme que nous devrions tous avoir pour lutter ensemble contre

de CO<sub>2</sub>.

Notre groupe acceptera dans sa majorité le volet copil du mandat mais émet des réserves sur la question de l'autonomie communale. Mon collègue Marmier vous l'expliquera bien mieux que moi.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Ich nehme für die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Stellung.

Seit geraumer Zeit, wie bereits erwähnt, wird die Thematik Windenergie im Kanton Freiburg, insbesondere was die Standorte von Windturbinen anbelangt, hitzig und mit viel Emotionen diskutiert. Die Situation führte zu Blockaden, die so schnell als möglich mit geeigneten Massnahmen zu lösen sind. Die Wichtigkeit dieser Thematik hat auch in der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zu einer intensiven Diskussion geführt. Ich versuche nun so neutral wie möglich, die Argumente darzulegen, die der Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wichtig sind für ihren Entscheid zum vorliegenden Auftrag.

Zur vorhandenen und genutzten Wasserkraft unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Entwicklung erneuerbarer Energien wie die Nutzung von Wind und Sonne an geeigneten Standorten, um vor allem die Energieversorgung in den Wintermonaten zu garantieren. Die Nutzung von Windenergie muss mittelfristig ermöglicht werden können, sonst werden wir auch das Ziel der durch das Volk angenommenen Energiestrategie 2050 nicht erreichen. Das bedeutet für den Kanton Freiburg, dass grundsätzlich jedes geeignete Gebiet zum Bau von Windkraftanlagen diskutiert und geprüft werden darf und muss. Das seit 2018 vorliegende Windkonzept bildet die notwendige Grundlage, um die Überprüfung der Windenergieplanung ohne Wenn und Aber durchzuführen. Dafür eignet sich nach Ansicht der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ein neu zu bildender Steuerungsausschuss wie im Auftrag gewünscht, um die momentane festgefahrene Situation in der Frage der Kriterien und Standorte für Windturbinen zu entschärfen. Mit der vorgeschlagenen Zusammensetzung des künftigen Steuerungsausschusses können wir uns einverstanden erklären.

Was hingegen den direkten Einbezug der Gemeinden mit vorgeschriebener Abstimmung im Rahmen der kantonalen Richtplanung betrifft, geht die Fraktion mehrheitlich einig mit dem Staatsrat. Eine Abstimmung auf Gemeindeebene, ob eine Studie zur Errichtung von Windenergie im betreffenden Gebiet durchgeführt werden darf, würde weiterhin die Vorwärtsstrategie in dieser Thematik bremsen und dazu noch eine einseitige Bevorteilung bzw. eine Präzedenz schaffen gegenüber den Verfahren in anderen Bereichen der kantonalen Richtplanung wie beispielweise der auch heiss diskutierten Kiesausbeutung. Das basisdemokratische Verfahren der Gemeinden ist während des Richtplanverfahrens mit der Anhörung während der Vernehmlassung gut und genügend berücksichtigt. Der demokratische Einbezug der Bevölkerung bleibt somit garantiert. Es braucht keine weiteren gesetzlich verankerten Volksbefragungen auf Gemeindeebene im Rahmen der kantonalen Richtplanung.

Deshalb unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei grossmehrheitlich die Aufteilung des Mandats. Die Bildung eines Steuerungsausschusses wird sie einstimmig unterstützen. Hingegen, wie bereits gehört, wird sie den Teil der Forderung für bindende Konsultativabstimmungen in den betroffenen Gemeinden grossmehrheitlich ablehnen. Ich lade Sie dazu ein, dasselbe zu tun.

**Fattebert David** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Mes liens d'intérêts: j'ai déposé ce mandat et je suis syndic ou témoin du gâchis autour de l'éolien dans le canton, qui dure depuis 10 ans. En effet, ma commune, Le Châtelard, a été précurseure. Nous

avons démarré un projet éolien avant que le plan directeur ne soit élaboré, la première fois où le Conseil s'est demandé ce qu'on pouvait faire pendant cette législature, que nous pourrions étudier l'éolien. Nous sommes allés chercher l'avis de la population, comme cela se fait en Gruyère, et nous avons débattu. On essaie, on passe à l'étape suivante jusqu'à ce qu'on arrive à déterminer quel type de parc éolien nous voulions. Nous n'avons pas besoin de plan directeur. Nous pouvons déjà discuter avec la population des conditions cadres que nous voulons fixer, en tant que personnes, êtres humains qui vont vivre au côté de ces grosses machines. Il est faux de dire que nous ne pouvons pas discuter avant que le plan directeur ne soit établi. Nous ne devons pas voter sur des principes mais nous pouvons élaborer ensemble un projet. Les développeurs de projets savent ce qu'ils peuvent faire ou non, ce qui fait sens. Les citoyens sont assez malins pour savoir ce qu'ils veulent. Je parle de gâchis, car l'objet est passé en assemblée communale et a été accepté, au vote final, y compris les droits de superficie, à 92 % de oui. C'est quasiment l'unanimité. La commune voisine, avec laquelle nous étions en partenariat, l'a accepté à plus de 75 % de oui.

Que reste-t-il dix ans plus tard? Nous avons fait, durant deux ans et demi, des mesures de vent et n'avons pu voir des mesures de vent détaillées. Nous n'avons pas pu les consulter. Nous n'avons pas été impliqués. Nous n'avons pas su si notre projet faisait sens ou si nous étions totalement à côté de la plaque, ce qui a créé un sentiment de méfiance par rapport à cette gouvernance. Mais ce n'est pas ce qui nous a le plus déçus. Nous avons adressé une lettre au directeur de la DAEC à l'époque pour lui demander d'étudier la possibilité de faire une entorse à la LATeC - comme les Valaisans savent très bien le faire - en mettant une éolienne test. Nous étions en effet convaincus que si l'on montrait à nos citoyens ce qu'était une éolienne et ce que cela impliquait de vivre à ses côtés, cela ferait tache d'huile et lancerait la mise en place d'autres parcs dans le canton. Malheureusement, la réponse a été assez sèche. On nous a rétorqué qu'il manquait les bases légales, une réponse courante lorsqu'on ne veut pas faire quelque chose.

Pendant que nous patageons ou nous embourbons, les autres cantons avancent. Le canton de Berne a déjà boosté ses éoliennes du Mont-Crosin. Le Valais implante des éoliennes test un peu partout, mais ils avancent quand même. Pendant ce temps, ils produisent de l'énergie avec le vent. Le canton de Vaud est en train de construire Ste-Croix et d'autres parcs suivent, Neuchâtel également. Chez nous, rien ne bouge.

Pourquoi? Car il n'y a plus de confiance entre les différents partenaires, que ce soit les communes mais surtout les citoyens. Nous parlons beaucoup des communes et de l'Etat, mais c'est un problème entre citoyens et Etat avant tout. Les communes ne sont que le niveau local politique. Ce sont les citoyens qui ont perdu la confiance. C'est exactement pour cela que nous avons déposé ce mandat, du moins moi. Je crois personnellement à l'éolien, mais il faut trouver un chemin pour s'en sortir. Il faut restaurer cette confiance, embarquer les gens et avancer. Je ne suis pas convaincu que nous parviendrons à restaurer la confiance avec le plan directeur cantonal. C'est l'outil le plus dictatorial qu'on ait dans le canton, parce qu'il est décidé par sept personnes au sein de l'exécutif. Il y a bien un débat sympathique au Grand Conseil mais voilà. Tout le monde est consulté, peut donner son avis au sein des communes, mais nous ne sommes pas obligés d'en tenir compte. En fin de compte, la participation est assez limitée dans l'élaboration de ce plan. Ce n'est pas comme ça que nous allons créer de la confiance. C'est très top-down et cela, nous ne le voulons pas. Cela crée automatiquement le rejet, de la méfiance, parce que nous avons l'impression de ne pas tout maîtriser. Si nous voulons avancer, il faut impliquer les citoyens.

Scinder ce mandat est une bêtise. Nous n'allons faire qu'une partie du chemin en oubliant les citoyens. Or, ce sont eux qui feront avancer les choses. Aucun parc ne se construira en Suisse romande sans la validation par le peuple. Il faut créer de la fierté. Un chœur mixte - nous sommes très conservateurs au Châtelard - a fait un spectacle en 2013, 2014, juste après la votation. Ils se sont fait de belles chemises noires avec une poya en arrière-plan, superbe. Eh bien, des éoliennes figurent sur la poya. Ils en étaient fiers, ils le sont toujours, puisqu'ils ont toujours ces chemises. Nous avons créé un projet communal, un mouvement citoyen. C'est cela qu'il faut créer. C'est le seul moyen si nous voulons y arriver. Je suis convaincu que si ce mandat était dans les mains du peuple, il passerait sans problème... [*Temps de parole écouté.*]

**Esseiva Catherine** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Mes paroles auront moins de poids que celles de mon collègue. Mon lien d'intérêt: je suis également auteure de ce mandat. Je parle en mon nom. Je ne vais pas reprendre tous les détails évoqués par mes préopinants.

Ce mandat a été notamment déposé afin de concrétiser et faire avancer le développement de l'éolien dans notre canton. Pour planifier des projets de cette envergure, la coordination avec les communes est indispensable. Les sites prédéfinis doivent pouvoir être discutés avec les communes concernées respectivement la population. Aussi, par ce mandat, nous voulons que la révision du volet éolien du plan directeur puisse se faire notamment en coordination avec les communes, indépendamment des bases légales. Nous souhaitons qu'un comité de pilotage soit mis en place. Celui-ci se chargera de la définition des critères et des pondérations. Il ordonnera les études nécessaires pour respecter les dispositions légales quant aux consultations auprès des communes, respectivement de la population. Une motion a été déposée environ deux mois avant ce mandat. Elle permettra de répondre à ces aspects légaux. C'est un lourd défi, mais c'est un défi que l'on doit entreprendre et concrétiser pour clarifier la possibilité de réaliser des projets éoliens au sein de notre canton. La consultation auprès des communes



respectivement de la population ne devrait pas se discuter. C'est une évidence en termes territoriaux. Les lois sont faites pour être adaptées à l'évolution de ce que l'on vit. Les outils parlementaires et l'existence du Grand Conseil permettent de décider de cette adaptation. Ce mandat fait sens et je vais le soutenir sans fractionnement, justement pour aller au bout des investigations, pour communiquer et échanger et aller vers des solutions, avec la population, respectivement avec les communes. Je souhaite de l'éolien intelligent et productif et de l'éolien compris et accepté.

**Gaillard Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune qui a eu des mâts de mesure des vents et dont le site a été retiré du plan directeur cantonal. Je suis également membre du Club des communes et c'est à ce titre-là que je vais me positionner.

Le Club des communes salue et apprécie la constitution d'une commission ainsi que la révision du plan directeur éolien. Toutefois, concernant la votation populaire, le Club des communes se réfère au projet de modification de la LATeC, où les citoyens auront leur mot à dire sur les implantations de terrains, de zones, etc. La votation populaire doit être faite mais à quel moment? A titre personnel, doit-on chaque fois voter sur le plan directeur cantonal? Les citoyens de ma commune m'ont demandé de pouvoir voter sur les paysages d'intérêt cantonal, puisque la population peut voter sur les éoliennes. Imaginons une commune qui, dans la fiche du plan directeur de transports et mobilité, voit une ligne de train qui devra s'améliorer dans quelques années: doit-elle consulter ses citoyens avant de commencer à planifier la ligne?

Nous avons un problème de fond. Je suis à titre personnel pour la démocratie. Elle doit se faire avec les outils légaux, c'est-à-dire l'affectation des zones. La collaboration avec les communes doit se faire dans le cadre du plan directeur cantonal et là nous avons un problème. Nous devons revoir ce point-là, mais je pense que la consultation populaire doit se faire dans son cadre légal, c'est-à-dire dans le cadre de ce que le Grand Conseil a mis en place avec la future modification de la LATeC.

**Marmier Bruno** (*VEA/GB, SC*). Ich habe keine Interessenbindungen zu diesem Geschäft und nehme im Namen des Grünen Bündnisses Stellung zum Auftrag *Revision des Kapitels Windenergie des kantonalen Richtplans*.

Das Thema Windkraftanlagen wird seit vielen Jahren immer wieder kontrovers diskutiert. Es hat verschiedene Gemeinderäte ihren Job gekostet und es hat die Schwächen in der Steuerung der vier Pfeiler der Freiburger Wirtschaft aufgezeigt - wir werden übrigens die Gelegenheit haben, darüber zu sprechen, wenn es um die Rekapitalisierung der TPF geht.

Il est aujourd'hui essentiel de reprendre le dossier et de le faire avancer en procédant sans délai à la pose de mâts de mesure. Il n'est en effet pas possible d'organiser un vote consultatif sans disposer d'éléments objectifs. C'est ainsi que notre groupe, comme déjà dit, soutiendra majoritairement le fractionnement et la mise en place d'un comité de pilotage.

Quant à la question de la consultation des communes et de la population, il n'est pas question pour notre groupe de l'éluider, bien au contraire. Le groupe VEA estime cependant que c'est au moment de l'adoption du plan d'affectation des zones qu'elle devra se prononcer de manière définitive. En effet, comment la population pourrait-elle se prononcer en connaissance de cause sur un projet dont on ignore tout le potentiel des installations et des contours? Pour que cette consultation puisse avoir lieu, il s'agira pour le Grand Conseil de modifier la LATeC et d'octroyer aux législatifs communaux la compétence d'adopter les plans. Avec cette modification légale, le conseil communal, la commission d'aménagement et finalement le législatif participeront dès le début à l'élaboration de ces projets éoliens comme ils pourront également le faire pour d'autres projets ayant un fort impact sur l'aménagement, comme celui de Goya Onda par exemple.

Lors de cette modification, il conviendra également de permettre à nos concitoyens et concitoyennes d'exercer cette démocratie directe que nous chérissons tous, y compris pour l'aménagement du territoire. Les Fribourgeois et Fribourgeoises sont majeur-e-s et vacciné-e-s et sont parfaitement capables de voter eux-mêmes les règles qui s'appliquent à leur cadre de vie. Sur la base de ces considérations, le groupe VEA acceptera la révision de la LATeC lorsqu'elle nous sera soumise en octroyant aux citoyens et citoyennes le droit d'initiative et de référendum. A plus brève échéance, il acceptera majoritairement le fractionnement et la création du copil. Il est par contre partagé sur la deuxième partie, qui prévoit de soumettre la pose de mâts de mesure à un vote consultatif de la population.

Avec ce vote, le groupe VEA vous réitère sa confiance, Monsieur le Conseiller d'Etat, mais il estime qu'il est temps, dans ce dossier, de faire preuve non seulement de dynamisme mais aussi de proactivité.

**Menoud-Baldi Luana** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis citoyenne de la Glâne, plus précisément de la commune de Vuisternens-devant-Romont, village de Sommentier/Lieffrens, site aussi très concerné par cette thématique. Je m'exprime à titre personnel.

Je soutiens la mise en place des énergies renouvelables, de l'urgence que de vraies et de bonnes discussions soient menées dans l'intérêt collectif. Actuellement, il y a un blocage, on ne peut et on ne doit pas le cacher. Il y a la voix des opposants, oui, mais il y a la voix des communes concernées, et pas seulement en Glâne, et de la population qui ne se sent pas écoutée et cela depuis des années. Nous ne pouvons plus changer l'histoire, mais nous pouvons repenser le futur et surtout adapter notre vision et nos approches dans le présent.

Je fais partie du groupe Le Centre, qui ne soutiendra pas le fractionnement et cela pour trois motifs. Oui, nous faisons un pas en arrière, mais, parfois, il faut savoir et vouloir faire un pas en arrière pour sauter plus vite et ramener, le cas échéant, la confiance des populations concernant la discussion et la clarté dans cette même discussion. Il est vrai qu'il n'y a pas de votes consultatifs pour tous les éléments de l'aménagement du territoire, des plans directeurs, mais rendons-nous compte que nous discutons de l'éolien depuis bientôt dix ans. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore tous les éléments scientifiques qui devraient nous permettre d'effectuer le choix des lieux. Je ne soutiendrai pas le fractionnement pour essayer, par le biais de ce mandat et de celui qui va venir, de mesurer finalement de façon scientifique le critère du vent, de la vitesse du vent et la possibilité de faire tabula rasa avec les situations, les sites listés et les discussions du passé et commencer vraiment à avancer ensemble.

Je vous invite donc encore à ne pas soutenir le fractionnement, à soutenir ainsi le mandat, déposé le 24 mars 2022 par dix députés et, je le rappelle, 52 cosignataires.

**Dupré Lucas** (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal de la commune de Villorsonnens, commune concernée par cette planification éolienne dans le plan directeur cantonal. Je m'exprime à titre personnel.

Chers collègues, je soutiens les propos évoqués jusqu'à maintenant lors des diverses prises de paroles et je vous invite à prendre la place d'un citoyen. Dans la mesure où le plan directeur reste en l'état, il ne lui restera plus que les yeux pour constater que la valeur de son bien immobilier aura perdu 30 à 40 % de sa valeur marchande, constater qu'il ne boira son café en extérieur sans le reflet ombragé d'une pale d'éolienne, constater que les nuisances ne sont pas sans effet sur sa vie courante, constater que son patrimoine forestier a été détérioré au profit d'une production électrique dont la rentabilité n'a pas été communiquée. Massacrer un patrimoine forestier, pourquoi?

Mes Chers Collègues, je vous invite à prendre ces arguments en considération dans votre vote d'aujourd'hui. Les citoyens ont le droit de s'exprimer sur cette planification et, surtout, que leur opinion soit prise en compte. J'aimerais attirer l'attention du Conseil d'Etat sur les éléments suivants: il est important que tous les citoyens qui peuvent avoir des nuisances soient consultés mais, si une commune souhaite l'implantation d'une éolienne en frontière de son territoire, elle créera des nuisances sur sa commune voisine. Les communes subissant les nuisances doivent elles aussi pouvoir s'exprimer sur l'intention de leurs communes voisines. Vous l'aurez compris, je vais soutenir ce mandat et m'opposer au fractionnement.

**Dietrich Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet. Je réagis de manière spontanée aux expressions émises dans cet hémicycle.

En lisant le mandat, j'ai été relativement désabusé par ce nouvel instrument portant sur un sujet dont on discute déjà depuis de nombreuses années. La première interpellation a été la liste des cosignataires, qui, à mon sens, représentent des intérêts divergents entre les dix auteurs, ce qui me fait m'interroger sur l'objet de ce mandat. Maintenant, peut-être qu'un consensus entre les partis qui s'opposent et les partis qui veulent le promouvoir, est une bonne idée, je n'en suis pas persuadé.

La deuxième interrogation concerne le processus du plan directeur cantonal, où l'on demande d'inclure les citoyens. Pour ce sujet oui, mais pour les autres? Sommes-nous hors démocratie, hors processus? Ce n'est pas cohérent pour moi. On dit « pas assez de démocratie » et qu'il faut consulter la population, mais, Mesdames, Messieurs, ils le sont. Ils le seront lorsque nous aurons des informations. Aujourd'hui, nous n'en avons pas. Nous avons deux camps qui s'opposent et qui veulent nous mettre dans le brouillard. Aujourd'hui, il faut faire des tests, poser des mâts et mesurer le vent que nous avons dans notre canton. L'effet de ce mandat est de repousser, encore, la mesure que nous devons présenter aux communes, à nos citoyens, pour leur dire qu'il y a là du vent ou là non. Qu'allez-vous leur dire si vous n'avez pas ces mesures? En acceptant ce mandat, nous allons repousser l'ensemble de la progression du dossier de cinq à dix ans. Je voterai non à toutes les questions qui nous seront adressées à ce sujet.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens comme co-auteur sur ce sujet tellement sensible.

Je tiens à dire à Monsieur Dietrich que je suis un pro-éolien. Je fais partie des gens qui ont cosigné ce mandat visant à refaire une nouvelle analyse de la situation. Aujourd'hui, selon moi, c'est un luxe de se passer de l'éolien. Hier encore, à la Chambre de commerce, la directrice d'Alpiq disait que nous avons besoin de toutes sortes d'énergies renouvelables et que l'éolien est particulièrement important en hiver. C'est à ce moment-là qu'elle va produire le plus d'énergie, qui compensera le manque du solaire.

On voit, avec la guerre en Ukraine, l'importance de notre indépendance énergétique. On voit avec le réchauffement climatique qu'il nous faut maintenant également des énergies propres, renouvelables. C'est cela qui est extrêmement important.

Je ressens aussi dans les débats de ce jour le blocage. J'ai signé ce mandat en me disant que par ce biais, nous allons débloquent la situation une fois pour toutes, mon Collègue Dietrich.

On m'a dit aussi qu'il n'y avait pas assez de vent. Je n'en sais rien. Je n'ai pas d'arguments pour dire si c'est juste ou faux. Je trouve bizarre qu'à peine sorti de la Suisse, je vois plein d'éoliennes. On me dit que le rapport d'expertise d'ennova était douteux. Je n'en sais rien. Peut-être est-ce juste. J'apprécie que le Conseil d'Etat propose de mandater IDHEAP pour faire une analyse de la situation. On me parle de tous ces manques, manque d'énergie, manque de vent, manque de démocratie – oui, manque de démocratie – mais cela est particulier au canton de Fribourg et à toute la procédure de l'aménagement du territoire où le droit du législatif est quasiment nul par rapport à d'autres cantons. Il faut le reconnaître. Cela vaut pour l'éolien, cela vaut pour d'autres domaines.

Personnellement, je pense qu'aujourd'hui, ce qui ressort aussi de la discussion, c'est le manque de démocratie directe, de questionnement de la population. Cela pose problème et cela crée ce manque de confiance. C'est également pour cette raison que j'ai signé ce mandat. Si on veut relancer tout le processus, il faudra le relancer avec la population. Enfin, il ne faudra jamais mettre des éoliennes trop près des habitations. Je suis pour les éoliennes, mais si on me les met à 300 mètres de ma maison, j'y serai moins favorable. Cela serait peut-être bien de définir une distance, par exemple 1000 mètres de distance entre l'urbanisation et les premières éoliennes, pour autant qu'il y ait assez de vent. Nous pourrions trouver un consensus. Les gens seraient certainement assez intelligents pour savoir ce qu'il en est. Il faut donner une chance, regagner confiance par rapport à ce projet.

Je voterai donc clairement le mandat, qui nous permet de faire un reset, de redonner cette confiance et d'aller de l'avant.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-présidence de Paysage Libre Suisse et membre du comité de Paysage Libre Fribourg.

Monsieur Dietrich a fait une remarque intéressante, sur laquelle j'aimerais revenir : comment 60 députés ont-ils pu signer ce mandat alors qu'ils ont des avis divergents? On me met effectivement l'étiquette «anti-éolienne primaire». Anti-éolienne d'accord, mais pas primaire! Je sais que les éoliennes arriveront un jour dans le canton. J'aimerais néanmoins que ces éoliennes soient placées au bon endroit. En tant que radicale, je pense qu'elles doivent produire quelque chose. Une éolienne, c'est dix millions. Les coûts d'exploitation sur les 20 ans, c'est huit millions. Si vous mettez une éolienne qui vous rapporte très peu, cela a un coût. On dira que de toute façon, les subventions couvrent l'investissement. Mais les subventions, c'est nous qui les payons. Nous avons donc intérêt à ce que les éoliennes soient bien placées.

C'est là que le bât blesse avec ce plan directeur. C'est un promoteur, lui-même intéressé, qui a sillonné le canton pendant cinq ans jusqu'à ce que l'on lui donne le mandat pour faire le plan directeur. Cela est assez fort! C'est comme si nous demandions à une grande compagnie, société de construction du canton, de décider où sont les gravières. A la fin, vous obtenez un plan directeur avec quatre gravières, les siennes. Tout le monde crierait au scandale.

C'est exactement ce qui s'est passé. Ennova a situé les sites qui l'intéressaient parce qu'il avait des contrats avec des communes, avec des propriétaires terriens. Il avait des droits de superficie, des servitudes. Au moment où le plan directeur était accepté, ennova pouvait dire à la commune qu'il aimerait lui construire les éoliennes et qu'il ne leur resatit plus qu'à changer leur PAL.

J'ai souvent entendu notre représentant du Gouvernement dire que la commune n'est pas obligée. Elle sera obligée, parce que le promoteur se rendra auprès de la DIME en faisant un recours auprès du Service de l'énergie. On lui dira qu'elle doit se conformer au PAL, mettre le PAL en conformité avec le plan directeur. Les communes qui se trouvent actuellement dans le site ne peuvent plus rien faire. Et ces sites ont été établis d'après des critères qui ne tenaient compte du vent qu'à 10 %. Or, si vous n'avez pas de vent, les éoliennes ne tournent pas.

Maintenant, il n'y a plus de confiance. Je suis allée dans les séances des assemblées communales, dans les séances d'information. J'y ai vu une immense méfiance. Vous ne pourrez jamais aller sur les sites qui sont sur le plan directeur. Il y aura une telle opposition. Il faut faire tabula rasa, nommer un comité de pilotage, avec des gens neutres, pour refaire une évaluation en définissant pour commencer les critères de Meteotest, qui effectue des tests de mesures depuis 50 ans. Nous savons où il y a du vent dans le canton. Nous n'avons même pas besoin de mettre des mâts de mesure. Une fois que nous avons défini les lieux où il y a du vent, nous passerons aux critères et ce sera au comité de pilotage de définir quels critères l'on retient. Mon collègue Hubert Dafflon a par exemple parlé de 1000 mètres des habitations. Nous fixons des critères, puis nous parlons aux populations en leur montrant l'intérêt qu'elles pourraient avoir pour les éoliennes, en leur montrant comment celles-ci pourraient se faire, en leur parlant du rendement et du revenu. La population est alors impliquée. Pourquoi se faire imposer des éoliennes si cela ne rapporte rien? Nous devons obtenir une assurance. Lors des séances d'information, ennova et Greenwatt parlent d'une « probabilité de rendement », une probabilité selon le vent. On faisait croire que les communes allaient recevoir 20 000 francs par année, mais c'était une probabilité. Ce n'est pas du tout garanti. Il faut que le contrat soit discuté avec le conseil communal puis soumis à la population. Ainsi, si vous votez le fractionnement et que vous ne voulez pas que la population soit consultée, nous n'arriverons à rien! Moi, je suis pour que les éoliennes soient placées au bon endroit. Je vous demande donc de soutenir le mandat et de ne pas approuver le fractionnement.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Nous vivons aujourd'hui un débat passionné. J'en suis très content, car ce Grand Conseil manquait un peu de passion ces dernières années. Cela est le côté positif. Pour le côté négatif, par contre, j'essaie de comprendre si l'on doit voter pour ou contre le mandat si l'on est pro-éolien. Et, si l'on est anti-éolien, que devons-nous faire?

Dans les précédentes interventions, il y en a eu pour tous les goûts. Certains sont contre, ils votent pour le mandat. D'autres sont pour autour de moi et l'inverse. Finalement, je pense qu'il faut, comme l'a d'ailleurs dit Madame de Weck, réfléchir à tête refroidie et prendre un peu de hauteur. Il faut aussi arrêter d'haranguer les foules. Nous ne sommes pas là pour hurler avec les loups. On peut participer à des groupements, mais je trouve assez désobligeant d'avoir, aujourd'hui, sur Facebook, des groupes pro-districts, pro-Gruyère et autres, qui demandent aux députés de prendre garde à ce qu'ils votent cet après-midi. Il est également désobligeant que nous recevions des lettres ouvertes parce que nous déposons un mandat, parce qu'on ose dire que nous sommes en faveur de l'éolien. Nous sommes ici pour prendre des décisions dans l'intérêt de tous, qu'on soit houspillé ou pas lorsque nous rentrons à la maison. Ceci est le premier point.

Deuxièmement, le plan directeur cantonal n'est peut-être pas tout juste, mais il y a des règles que nous appliquons. Vous parlez de dictature absolue, Monsieur Fattebert, mais, je cite de mémoire, il me semble que vous étiez dans le groupe comme représentant des communes lors de la mise en place du plan directeur. Je peux me tromper, mais je sais qu'il y avait des représentants des communes, des préfets, une bande de personnes impliquées dans ces domaines-là. Lorsqu'il y a le choix des zones, depuis 2007, nous nous battons pour que le peuple ait la parole, lorsqu'il faut zoner un village. En 2007, 2014, il y a eu plusieurs fois, le Grand Conseil a toujours refusé de donner la parole au peuple. Mais, aujourd'hui, il faut que le peuple décide, sinon nous ne sommes pas d'accord...

Nous devons accepter notre système légal. Acceptons-le! Parfois, nous ne pouvons pas choisir une zone parce que c'est l'exécutif communal qui décide. Parfois, on nous plante une autoroute sous les fenêtres. Monsieur Dupré, ce n'est pas une ombre pour moi. Ce sont des décibels et des odeurs et des émissions de CO<sub>2</sub> qui nous arrivent sur la tête. En effet, l'autoroute se trouve à 100 mètres de chez nous. Nous ne l'avons pas choisie non plus. L'intérêt supérieur du canton avait besoin de cette autoroute, le canton s'est repeuplé depuis 1982. On vit avec!

Pour l'éolien, c'est exactement la même chose. Il ne faut pas opposer l'éolien aux autres mesures. Nous avons déposé ce mandat interpartis pour prendre en considération tous les intérêts. Nous voulons sortir de l'impasse, avec mes collègues Hubert Dafflon, Nicolas Kolly, David Fattebert, avec d'autres encore. Il faut trouver des solutions. Il ne faut pas opposer l'éolien à la géothermie, à l'hydrogène, au solaire. Il faut les prendre tous ensemble. Vous pouvez mettre des éoliennes partout, cela ne suffira pas. Les mesures doivent être complémentaires les unes aux autres. Dans le processus démocratique, il y a des règles en place. Respectons-les tant qu'elles sont en vigueur! Si nous ne sommes pas d'accord, on les change.

Au début, j'étais fortement opposé à ce mandat. Maintenant, je peux me rallier à la première partie, pour les comités citoyens. Il faut restaurer la confiance. Il y a eu du gâchis, certes, mais allons de l'avant. Par contre, pour le vote consultatif des communes, si vous dites au Conseil d'Etat de le faire, en violation de la LATeC, et que le Conseil d'Etat ne le fait pas, qu'allez-vous dire? C'est un complot? A nouveau, le Conseil d'Etat ne veut pas appliquer le mandat? Il ne *peut* pas le faire! Vous pouvez voter oui ou non, le vote consultatif du peuple est illégal. Dans ce cas, allons dans l'ordre. Changeons la LATeC, puis nous ferons quelque chose. Aujourd'hui, on ne peut pas ordonner une chose au Conseil d'Etat qu'il ne peut pas faire. Que vous soyez pour ou contre l'éolien, fractionnez ce mandat. Quand j'entends Madame de Weck ou d'autres opposants querulents, j'ai envie de leur répondre que ce ne sera pas à eux d'alimenter les éoliennes. C'est le vent qui le fera.

**Barras Eric** (*UDC/SVP, GR*). A la suite d'une remarque de notre Conseiller d'Etat, Monsieur Steiert, j'aimerais préciser que le courrier dont j'ai parlé précédemment est officiellement signé par Monsieur Curty et cosigné par Monsieur Steiert. Le document ne vient donc pas de la DIME mais de la DEEF. Je souhaitais apporter cette correction. Vous avez signé les deux ce courrier. Il est donc cosigné. J'aimerais également répondre à Monsieur Ingold que la commune de Châtel n'est pas pour l'éolien. Elle se pose des questions sur les vents que nous connaissons chez nous et nous aimerions analyser pour savoir s'il y a une opportunité ou non.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). J'aimerais corriger un fait énoncé par Monsieur Mauron au sujet du manque de bases légales. Le texte de la réponse du Conseil d'Etat dit « nécessiteraient probablement une base légale ». Il faut croire que la question est loin d'être résolue. Je dirais que le Grand Conseil est le législatif. Ce dernier peut, par un mandat, donner cette base légale pour un fait précis, c'est-à-dire donner le droit à la population d'être consultée. Il ne s'agit pas de limiter des droits, de donner des obligations, mais d'un droit tout à fait spécifique dans une situation spécifique. Là, le Grand Conseil peut le donner, puisque c'est lui, le législatif.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** Le Conseil d'Etat tient d'abord à rappeler qu'il est favorable à l'énergie éolienne. Le député Dietrich et d'autres se sont posé la question de qui pense quoi. Cela n'est pas toujours clair. Le Conseil d'Etat tient à ce que cela soit clair. Dans la mesure où

il estime que l'éolien fait partie des énergies renouvelables, aussi bien dans notre canton, et qu'il permet, avec bien d'autres facteurs, d'atteindre les objectifs climatiques ambitieux qu'il s'est fixés.

Der Staatsrat ist im Grundsatz für die Windkraft. Die klimapolitischen Ziele, die sich der Staatsrat gesetzt hat, sind nicht erreichbar, wenn wir nicht sämtliche Energiequellen ausschöpfen, die möglich sind. Das heisst selbstverständlich mit partizipativen Prozessen, wir kommen nachher nochmal darauf zurück. Es ist nicht alles gut gemacht worden in der Vergangenheit. Das ist auch mit ein Grund, weshalb der Staatsrat sagt, wir gehen auf einen Teil des Mandates ein, wir sind bereit, Sachen noch einmal durchzuüberlegen. Auch der Kontext hat sich geändert, sowohl der politische als auch der wissenschaftliche und technische, deshalb auch eine Steuergruppe, die bestimmte Sachen noch einmal überprüfen soll.

Grossrat Barras hat gesagt, bei ihm gebe es einen Wunsch nach Windrädern. Warum nicht? Das sind Sachen, die man anschauen muss, auch wenn man ausserhalb des bisherigen Perimeters ist, deshalb braucht es die Steuergruppe. Das zum Grundsatz.

Le Conseil d'Etat a analysé avec attention les termes du mandat et s'est entretenu avec plusieurs des signataires pour comprendre au mieux leurs souhaits par rapport au développement de l'éolien dans le canton. Le Conseil d'Etat a aussi entendu les reproches exprimés face à sa politique énergétique de manière globale, par rapport à des procédures de la principale direction concernée ou encore par rapport à Groupe E. Il s'est déjà exprimé à ce sujet dans le cadre de réponses aux instruments parlementaires distincts qui ont été déposés, qui ont déjà obtenu des réponses. Et il s'exprimera encore à ce sujet dans le cadre des instruments parlementaires que plusieurs d'entre vous ont évoqués aujourd'hui et pour lesquels le Conseil d'Etat avait choisi d'attendre la position du Grand Conseil sur ce mandat avant de soumettre les réponses.

Sur le premier volet du mandat, à savoir la procédure qui a mené au choix des sites, le Conseil d'Etat se réfère notamment, dans un premier temps, à l'analyse demandée à l'IDHEAP pour vérifier la conformité légale des procédures. Il s'étonne par ailleurs des attaques de certains opposants à l'énergie éolienne face à une institution académique romande de grand renom, attaques qui relèvent, pour notre part, d'un procès d'intention.

Le Conseil d'Etat observe néanmoins que la notion de procédure participative, qui entre peu à peu dans les standards des mesures d'aménagement et demande une écoute sans aller toujours jusqu'à la codécision - comme l'a très bien évoqué le député Ingold - n'a pas été présente dans les procédures du passé, menées par les principaux acteurs et n'est pas encore entrée dans les habitudes des principaux acteurs de l'éolien dans le canton. Il relève aussi que les conditions-cadres qui ont déterminé les choix qui ont mené aux sept sites inscrits aujourd'hui dans le plan directeur cantonal, avec des degrés d'avancement différents, ont évolué depuis, que l'on ne peut pas exclure qu'un réexamen des critères de choix à l'aune des conditions-cadres actuelles pourrait mener à d'autres choix de sites, comme l'a évoqué par exemple le député Barras, avec peut-être certains sites à supprimer, d'autres à introduire. Une récente étude d'une professeure fribourgeoise de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a montré qu'en modifiant un critère particulier, en l'occurrence celui lié aux emplacements pouvant induire éventuellement des diminutions de la productivité en zones agricoles, et plus particulièrement sur les surfaces d'assolements, on modifie de manière importante les sites à prioriser.

Donc, si un facteur bouge et que cela change les sites, on peut imaginer que si d'autres facteurs bougent, cela change aussi les sites. Il y a donc une bonne raison de penser qu'avec un comité de pilotage comme proposé par les mandataires et accepté par le Conseil d'Etat, il faudra revoir un certain nombre d'éléments. Cela ne signifie pas que nous n'aurons pas de sites. Cela signifie que nous aurons peut-être les mêmes ou d'autres. Je ne peux pas le savoir à l'avance. Si je vous disais à l'avance que ce sera les mêmes ou pas, j'aurais déjà démontré que nous ne faisons pas du travail scientifique. Il faut avoir cette ouverture d'esprit et c'est dans cet esprit-là que le copil doit pouvoir travailler.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat vous propose de fractionner le mandat, de donner suite à la première partie du mandat, à savoir la constitution d'un comité de pilotage présidé par les deux représentants du Conseil d'Etat présents ce jour, avec une représentation de tous les milieux concernés, qui va dans le sens de la demande des signataires et la désignation d'expertes ou experts neutres sur proposition des membres du copil. Cela a notamment été demandé par la députée de Weck dès le début de l'opération, dans le but d'examiner dans quelle mesure l'évolution des conditions contextuelles, qu'elles soient techniques, de priorité d'aménagement, de pondération, d'intérêt ou d'autres, peut amener à modifier le choix des sites à privilégier dans le canton de Fribourg.

Je vous invite à ne pas donner suite à la deuxième partie du mandat, que le Conseil d'Etat estime, du moins sur certains points, non compatible avec notre système institutionnel d'abord et le droit qui le détermine ensuite. Le Conseil d'Etat ne s'oppose absolument pas à ce que les exécutifs communaux, et j'insiste là-dessus, puissent consulter la population sur les sujets importants pour les aider à orienter leurs choix et mieux entendre les citoyennes et citoyens. Toutefois, je me réfère stricto sensu au texte du mandat: « La mise en œuvre de ces études sur le terrain (ex: mâts de mesures du potentiel éolien), nécessitera l'accord des communes concernées par un vote consultatif de la population.» On parle bien de la nécessité de l'accord des communes concernées par un vote consultatif. Je n'ai pas fait beaucoup de droit mais un petit peu quand même.

Nous avons un problème fondamental de compréhension du système démocratique lorsque nous écrivons des choses comme cela. J'ai un vrai souci à ce niveau-là et le Conseil d'Etat aussi. Cela ne parle pas contre les votes consultatifs. Par contre, on ne peut pas, par un vote consultatif, prendre une décision déterminante pour l'institution supérieure. Comme l'a dit le député Mauron, on peut faire cela, mais le premier qui manifesterait son désaccord ira devant un tribunal, qui lui donnera certainement raison. Je ne trouve pas cela très responsable pour ma part, car c'est donner au citoyen le pouvoir de participer alors qu'il ne l'a pas. On dit après zut, nous avons essayé mais ces mauvais juges ont une nouvelle fois fait du mauvais travail. Je trouve que cette manière de faire fonctionner la démocratie n'est pas très honnête. C'est mon point de vue personnel et l'interprétation du Conseil d'Etat.

Ce dernier considère que la demande des signataires pose un problème. Elle pose la question de l'opportunité d'un droit de veto de fait d'une commune à l'établissement de mâts de mesure - plusieurs députés, notamment le député Gaillard, l'ont évoqué - dont l'objectif est précisément de donner les éléments nécessaires à un choix démocratique et raisonné. Cette opportunité heurte fondamentalement le droit en combinant la notion de vote consultatif avec un caractère contraignant d'un tel vote. Encore une fois, le rejet de ce deuxième volet du mandat n'empêche aucunement une commune de consulter sa population, mais un tel vote ne peut avoir, dans un état de droit comme le nôtre, un caractère contraignant pour les autorités supérieures. J'ajoute un dernier considérant de principe sur lequel je peux rejoindre notamment les propos de la députée Berset, même si nos conclusions divergent légèrement en ce qui concerne le meilleur chemin à trouver. C'est l'idée selon laquelle toute commune doit disposer d'un droit de veto face à un canton ou à la Confédération. Certains opposants et certaines opposantes, pas tous, je le sais, l'ont émise. Et je l'ai entendue exprimée par des conseillers nationaux dans le cadre d'une commission du Conseil national qui traite le windexpress exactement sur la même situation.

Cette idée surprend passablement le Conseil d'Etat. Lorsqu'une autorité supérieure, la Confédération par exemple, confère démocratiquement un intérêt national à une cause, il y aura, à quelque part en Suisse, un jour, un syndic ou une syndique qui devra expliquer à ses citoyens que nous sommes tous contre mais que la Confédération a décidé que cela sera chez nous. Cela vaut par exemple pour la construction d'une ligne de chemin de fer, n'est-ce pas Monsieur le Député Fattebert, pour une autoroute - certains aiment les chemins de fer, d'autres les autoroutes mais le principe est exactement le même - ou pour le choix d'un lieu pour stocker des déchets nucléaires. Que l'on aime le nucléaire ou non, on en a produit passablement et on ne peut pas les envoyer sur la planète Mars, ni en Afrique. On doit les stocker à quelque part et cela sera dans une commune. Je vous promets que vous ne trouverez pas un syndic, ni dans le canton, ni en Suisse, qui dise à ses citoyens qu'il faut prendre cela chez eux et que ce sera sympa parce qu'ils nous donneront un peu d'argent. Cela ne marchera pas.

Nous avons beaucoup d'exemples de ce type-là. Celui des gravières a été évoqué. Tout le monde sait qu'il en faut. Je teste régulièrement, dans de grandes salles, une assertion de Monsieur le Député Wicht. Je demande: qui est d'accord qu'il ne faut pas aller chercher le gravier à Pontarlier pour construire nos routes? Tout le monde lève la main. Je demande ensuite: qui est d'accord d'avoir une gravière dans sa commune? Ce serait peut-être bien que deux ou trois personnes lèvent la main pour montrer que nous ne sommes pas totalement en contradiction avec nos principes. Mais je ne suis pas sûr que nous trouvions beaucoup de représentants d'autorités communales dans la salle qui se déclarent volontaires pour avoir une gravière pour éviter d'aller chercher le gravier à Pontarlier. Il y en a quelques-uns, je sais, mais vous n'êtes pas très nombreux. Dans une démocratie, il y a des moments où nous pouvons décider autant que nous voulons au niveau communal, mais si l'autorité supérieure - le canton ou la Confédération, une majorité avec un droit de référendum ou non, selon notre système démocratique -, dit que quelque chose est d'importance nationale, nous nous s'exécutons, même si nous ne sommes pas d'accord. Cela nous arrive à tous de suivre des choses que nous ne voulons pas, parce que nous avons été minorisés dans un processus. Cela est désagréable mais une démocratie où l'on gagne toujours va vers la démocratie russe actuelle. J'aimerais rappeler cela, car je trouve que c'est un élément central.

Le Conseil d'Etat a passablement planché sur la question: «Jusqu'où va-t-on dans la construction d'un système démocratique du bas vers le haut?» On doit pouvoir discuter et décider de choses en haut quand on a un intérêt national. 27 communes bernoises se sont opposées à la nouvelle ligne de chemin de fer Berne-Zurich, qui nous permet d'aller deux fois plus vite de Berne à Zurich. Si ces 27 communes avaient suivi l'opinion des mandataires aujourd'hui, nous continuerions à mettre une heure et demie pour aller à Zurich. Aujourd'hui, sur l'ancienne ligne, avec des redondances un peu problématiques, le député Fattebert aurait d'autres soucis que ceux qu'il a actuellement pour faire des horaires qui tiennent à peu près la route. Cela est un autre sujet. Avec le droit de veto demandé par certains, nos lignes de chemins de fer n'existeraient pas, pas plus d'ailleurs que le lac de la Gruyère pour prendre un autre exemple cantonal, ce qui nous aurait par ailleurs évité, mais là je vais m'arrêter, la polémique sur Goya Onda. C'est un tout autre sujet. Le Conseil d'Etat s'engage en revanche volontiers pour des processus participatifs comme la possibilité de consulter la population dans une commune avec une ouverture sur les transferts de compétence vers les législatifs communaux, dans le sens de la motion que plusieurs d'entre vous avez évoquée et qui a fait l'objet d'une récente consultation avec des résultats que vous aurez l'occasion de reprendre ici.

Je pense avoir répondu à l'essentiel des remarques des différents députés qui se sont prononcés. Je vais apporter quelques petits éléments complémentaires sans rebondir sur toutes les interventions, notamment l'assertion du député Dorthe, qui dit que les communes n'ont pas été consultées. Toutes ont été consultées dans le cadre des travaux du plan directeur cantonal. Sur l'ensemble des communes, 46 ont de surcroît demandé de voir, comme elles en avaient le droit, une délégation du Conseil d'Etat, composée des trois personnes déléguées, le prédécesseur du directeur de la DIAF et aussi, je crois, le directeur de la DIAF actuel, le directeur DEEF et celui qui vous parle, qui ont accueilli des syndicats, des délégations de conseils communaux, qui ont procédé à passablement de corrections dans le plan directeur cantonal à la suite des remarques des communes. Aucune commune sur les 46 n'a fait de remarques sur l'éolien lors des rendez-vous demandés à la délégation. Cela ne signifie pas que cela n'a pas été un thème dans les salles de gym. Pour parler du plan directeur cantonal, le pauvre chef de service de la DEEF a dû répondre à passablement d'interpellations. Lorsqu'on dit qu'il n'y a pas eu de consultations et pas de possibilités pour les communes de se prononcer, je réponds qu'il n'y a pas eu de codécisions. Par contre, consultation, il y a bien eu.

Pour répondre au député Barras et à d'autres, j'ai fait une petite consultation rapide, interne. Juridiquement, on peut très bien placer des mâts de mesure, dans le droit actuel, dans une commune sans qu'il ne soit nécessaire de modifier le plan directeur cantonal ou les résultats du copil.

Monsieur Fattebert, je vois que vous avez fait l'apologie de l'interprétation libre du droit valaisan, qui ferait plein de choses sans aucune base légale. Je vous recommanderais, avant votre prochaine séance chez les Valaisans, de mesurer vos propos. En effet, les Valaisans sont plus légalistes que vous ne le pensez, puisqu'ils ont une base légale. Vous pourrez peut-être aller voir vos collègues valaisans et leur proposer une motion pour modifier le droit cantonal pour pouvoir faire des éoliennes pilotes dans le canton de Fribourg mais leur reprocher de faire cela sans base légale, c'est confirmer tous les préjugés négatifs sur le Valais, ce que je trouve un peu délicat politiquement, surtout dans vos fonctions professionnelles. Je suppose que les Valaisans n'écourent pas nos débats.

J'aimerais apporter une petite correction sur la remarque de la députée de Weck. Je partage sa volonté de placer les éoliennes aux meilleurs endroits possible et je pense que le copil proposé par le Conseil d'Etat le voudra également. J'espère que nous pourrons, dans un dialogue constructif - je suis sûr que cela est possible -, trouver les meilleures solutions qui vont dans ce sens. Le Grand Conseil peut ensuite évidemment changer toutes les bases légales. Par contre, s'il souhaite changer une base légale, je rappelle la loi idoïne qui présuppose que cela se fasse par le biais d'une motion et non d'un mandat. Vous aurez ensuite tout loisir de discuter des réponses du Conseil d'Etat aux différents instruments parlementaires, dont les motions, qui permettent notamment d'aller dans ce sens-là. Par contre, vous ne pouvez pas court-circuiter une motion et par voie de mandat changer une base légale. Nous aurions un petit souci d'application du droit. C'est un détail. Cela ne change rien au fond. Je tenais cependant à ce que cela soit dit.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Auch von meiner Seite her vielleicht noch zwei, drei Präzisierungen. Vielen Dank zuerst für die Diskussion. Es ist erstaunlich, zu sehen, wie Fakten unterschiedlich interpretiert werden können.

Je rappelle quelques éléments sur ce concept éolien Fribourg, qui est à la base du plan directeur cantonal, en fait du volet éolien du plan directeur cantonal. Il fut un temps où, si je me souviens bien, 31 des communes qui s'intéressaient à la thématique de l'énergie éolienne, dans les années 2012/14, n'étaient pas pour ou contre l'énergie éolienne. Elles s'y intéressaient. Elles voulaient découvrir les opportunités et les effets négatifs. Dans les années 2012/14, les premières études ont été réalisées. Elles ont été également publiées en 2014.

Avant mon arrivée, en avril 2016, une séance de travail et d'organisation a été organisée à l'intention de tous les acteurs. C'est un peu la base du volet éolien du plan directeur cantonal. Durant cette séance, en avril 2016, ont été présentées à la population présente, les méthodes de travail mises à disposition, les mandataires et les acteurs. L'acquisition des données provenant des développeurs a également été communiquée. Les critères complémentaires ont été soumis à discussion puis mis en consultation. Cela a été transparent.

Tout un travail s'est ensuite fait durant plusieurs années. Un copil a été constitué. Il était formé des trois conseillers d'Etat, de cinq services de l'Etat, de deux représentants des communes si je me souviens bien et de deux préfets, le tout accompagné par la Confédération (par au moins cinq à six services). Ils ont travaillé avec des mandataires.

En 2017, le plan directeur cantonal a été mis en consultation avec tous les documents produits par les mandataires. De nombreuses séances d'information ont été organisées. La DIME et la DEEF s'étaient mises à la disposition des communes, des développeurs, des organisations et des citoyens pour les renseigner sur la thématique.

Voilà pour le processus, décrit comme « dictatorial ». Pour ma part, je n'ai jamais vu un processus aussi démocratique que celui-là. Vous connaissez la suite. Cela nous a amenés à la validation par le Conseil fédéral de ce plan directeur cantonal. Nous avons d'ailleurs une obligation de mettre le volet éolien dans le plan directeur cantonal. Sinon, nous n'aurions plus

aujourd'hui ce plan directeur cantonal qui nous permet de continuer avec le développement du canton au niveau de la création de logements et de zones d'activités.

De quoi parlons-nous aujourd'hui? En vous écoutant, j'ai le sentiment que nous parlons de projets concrets. Selon la discussion de ce jour, nous débiterions demain la construction d'un parc éolien. Ce n'est pas du tout cela. Nous sommes au niveau du plan directeur cantonal. C'est le document le plus stratégique que nous puissions avoir dans un canton. Cette planification fait uniquement ressortir, je le dis encore une fois, des zones où de nombreuses études devraient encore être faites sous condition que la commune entende aller de l'avant dans la réalisation d'un parc éolien. La délimitation d'un parc éolien au plan directeur cantonal signifie que la zone en question respecte quelques critères de planification, que je viens de décrire, que nous avons étudiés durant quatre ou cinq ans mais que des études de détail *peuvent* être menées pour une confirmation ou non de la prédisposition du site, qui repose notamment sur deux éléments. Elle consiste à procéder à l'étude de l'impact sur l'environnement, élément très important, et surtout à mesurer le vent sur une longue durée: une année complète. C'est seulement à ce moment-là que la commune aura la certitude que son terrain est apte ou inapte pour étudier un projet concret. C'est de cela qu'on discute ce jour.

Le Conseil d'Etat a évidemment pris connaissance de la situation. Il veut rétablir la confiance – je reprends les termes utilisés. Il a bien fait de désigner l'IDHEAP, un institut très connu, très compétent, pour examiner si cette procédure – même si la procédure est terminée (encore une fois, il y a eu le droit d'implication, le vote, la consultation) – le Conseil d'Etat a mandaté, puisqu'il semblerait qu'il subsiste un doute, l'IDHEAP pour examiner si cette procédure de quatre à cinq ans, qui a abouti à la planification, a été réalisée dans les règles de l'art. Nous attendons avec impatience les résultats de cette enquête. J'espère qu'ils nous parviendront cette année. Ensuite, les communes et les développeurs devront décider s'ils souhaitent poursuivre ou non dans une des zones délimitées. Nous sommes d'accord de créer ce copil pour continuer à développer le plan directeur cantonal. Ce n'est pas figé. On peut continuer à le développer. Nous sommes prêts à le faire, parce que les conditions changent aussi et qu'il n'est pas exclu que nous ayons d'autres zones dans le plan directeur cantonal. Si le vent ne devait pas être suffisant ou l'impact sur l'environnement trop grand, nous aurions des arguments très pertinents pour retirer l'un ou l'autre site du plan directeur cantonal.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 68 voix contre 39. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:* Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétray Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 68.*

*Ont voté non:* Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder



André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 39.*

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce mandat (mise en place d'un comité de pilotage) est acceptée par 101 voix contre 5. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:* Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 101.*

*Ont voté non:* Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte). *Total: 5.*

*S'est abstenu:* Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce mandat (votations communales) est refusée par 71 voix contre 31. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:* Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP),

Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 31.*

*Ont voté non:* Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 71.*

*Se sont abstenus:* Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB). *Total: 3.*

> La première fraction de cet objet (mise sur pied d'un comité de pilotage) est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Motion 2020-GC-109

### Procédure d'autorisation des compléments agricoles

Auteur-s:	<b>Wicht Jean-Daniel</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) <b>Péclard Cédric</b> (ACG/MLB, BR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b> <b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Dépôt:	<b>26.06.2020</b> (BGC août 2020, p. 2455)
Développement:	<b>26.06.2020</b> (BGC août 2020, p. 2455)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>25.04.2023</b> (BGC septembre 2023, p. 1815)

### Prise en considération

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Eh oui, deux directions se sont penchées sur la problématique soulevée avec mon ancien collègue Cédric Péclard. Il aura fallu près de trois ans pour obtenir une réponse à nos demandes. Mais ne le dit-on pas, la patience est la mère des vertus. D'autant plus que la réponse est parfaitement documentée et, je dois l'avouer, intéressante. À l'époque du dépôt de cette motion, j'étais encore directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, d'où un lien d'intérêt évident. Ce lien, aujourd'hui, s'éteint, puisque je ne suis plus directeur de cette association depuis le 1<sup>er</sup>

avril de cette année, retraite oblige. Pourquoi avons-nous déposé cette motion avec mon collègue Cédric Péclard? Parce que des entreprises recherchaient assidûment des terrains agricoles sur lesquels des dépressions pourraient recevoir des terres d'excavation provenant de chantiers. Un peu le même processus qu'a décrit tout à l'heure notre collègue Antoinette de Weck pour les éoliennes. Vu les coûts importants du transport de matériaux terreux et les taxes de décharge, avoir un endroit proche d'un chantier pour déposer ces matériaux d'excavation procure un avantage certain pour obtenir un marché de construction. De plus, quel propriétaire foncier pourrait refuser un comblement agricole sur son terrain lorsqu'on lui propose pour chaque mètre cube un montant de 2 francs? Surtout lorsqu'on avance un volume de 50 000 m<sup>3</sup> avec, cerise sur le gâteau, aucun frais pour le propriétaire foncier, l'entreprise se chargeant de toutes les démarches administratives auprès des autorités. Pour les motionnaires, il s'agissait là d'une inégalité de traitement par rapport aux entreprises fribourgeoises qui développent des projets d'aires d'exploitation de matériaux, projets qui nécessitent des années de travail pour obtenir une autorisation après le dépôt d'importantes garanties financières. Par contre, la motion ne voulait pas pénaliser les vrais complements agricoles apportant des plus valus à l'exploitation des terrains par nos agriculteurs. Aujourd'hui, c'est avec une grande satisfaction que j'ai pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat et de ses conclusions. Le gouvernement reconnaît la nécessité de mieux préciser les procédures applicables pour les complements agricoles et dès lors d'établir et de publier une directive précisant les critères pour que la procédure d'autorisation soit diligentée sous l'angle de la loi sur les améliorations foncières. Je tiens à remercier infiniment le Conseil d'Etat pour son analyse et je dois admettre que cette motion avec les mesures prises n'est plus nécessaire. Dès lors, je suis l'avis du Conseil d'Etat et vous annonce, chers collègues, que je retire la motion.

> Cet objet est retiré par son auteur. Il est ainsi liquidé.

---

## Rapport 2016-DIAF-14

### Introduction dans le concept castor Fribourg de nouvelles mesures prenant en compte la situation actuelle (Rapport sur mandat 2015-GC-84)

---

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
Rapport/message: **25.04.2023 (BGC septembre 2023, p. 2767)**

---

#### Discussion

**Thévoz Ivan** (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas de liens d'intérêts concernant ce rapport, si ce n'est que je suis agriculteur et soucieux de notre métier toujours plus difficile à gérer et soucieux de mes collègues professionnels trop souvent désabusés.

Le groupe UDC prend acte de ce rapport et de ces modifications datant de 2017. Par ce dossier, qui présente les bienfaits des castors, nous souhaitons attirer l'attention sur les problèmes que ces bêtes causent aux agriculteurs ainsi qu'aux communes ayant des infrastructures proches de leurs lieux de vie.

Tout d'abord, les communes. Je prendrai l'exemple de Cheyres et de Belmont-Broye. À Cheyres, le castor a créé son habitat dans le canal d'un des ports, ce qui perturbe l'entrée et la sortie des bateaux. De plus, il creuse des trous et galeries déstabilisant et minant une culée en béton supportant une passerelle piétonne. À Domdidier, le castor a creusé sous un chemin agricole, ce qui a fait s'effondrer cette route.

Au niveau agricole: Durant ce printemps, j'ai pris la peine de téléphoner à quatre agriculteurs concernés par les dégâts des castors sur leurs parcelles de grandes cultures à Chandon et à Domdidier. Sur les quatre agriculteurs de ma commune où j'ai connaissance de cette problématique, deux n'ont jamais reçu d'indemnisation, alors que le point 3.2 du rapport dit explicitement: "En cas de constat de dégâts ou de conflits liés au castor, le garde-faune doit tout d'abord être informé. Il évaluera la situation et conseillera sur des mesures de prévention efficaces. En fonction de la nature des dégâts, ceux-ci pourraient éventuellement être indemnisés."

Oh, que je n'aime pas cette fin de phrase! Voici pourquoi: l'un des agriculteurs concernés a perdu entre 3 et 4 mille francs en raison de dégâts de castor dans son maïs. Alors qu'il fit appel au garde-faune, la réponse de celui-ci était qu'il y avait de toute manière trop de maïs semé dans notre pays. Voilà sa réponse, que je considère comme inacceptable.

Choqué par cette réponse, le paysan en question attend toujours l'indemnisation du canton et de la Confédération, tout comme son collègue paysan de Chandon. Un autre paysan, désabusé et résigné de la situation, a décidé de ne rien entreprendre, las de voir sa parcelle inondée et de remplir à nouveau de la paperasserie administrative. Un seul agriculteur sur quatre a reçu une indemnisation. Alors que l'agriculture travaille d'arrache-pied six jours sur sept au minimum pour nourrir la population, certains font la promotion de la semaine de quatre jours sans diminution de salaire. Je demande un certain respect pour la

sueur et les larmes que les agriculteurs sèment pour remplir vos assiettes et que le travail effectué et endommagé par les castors soit pleinement dédommagé et non pas «éventuellement» tel que décrit dans ce concept.

**Grandgirard Pierre-André** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis agriculteur dans la Broye, belle région dans laquelle le sympathique castor a élu domicile et où il a l'air de se plaisir. Je fais partie des trois députés encore présents dans notre parlement et suis le seul agriculteur sur les 10 signataires du mandat. Je rapporte au nom du groupe Le Centre et aussi en mon nom personnel.

Le groupe Le Centre prend acte de ce rapport en saluant les efforts consentis pour gérer la population des castors et favoriser une cohabitation la plus harmonieuse possible.

À titre personnel, j'ai un avis plus mitigé vis-à-vis de cette réponse à notre mandat, déposé en 2015 déjà. Le rapport qui nous est soumis étudie habilement les 5 demandes formulées dans le mandat. Durant les 8 dernières années depuis le dépôt de ce mandat, les sensibilités écologiques et de protection de la faune sauvage, l'espace réservé aux eaux et même la politique agricole fédérale ont grandement évolué, pas nécessairement dans le bon sens selon mon appréciation.

Les castors, comme les loups d'ailleurs, sont des rois ultra-protégés, il faut bien l'admettre. L'espace réservé aux eaux et la revitalisation des cours d'eau par l'élargissement des berges vont offrir de nouveaux lieux de vie privilégiés à notre castoridé à queue plate. Bien que les inondations et dégâts aux cultures soient indemnisés, la betterave, le maïs et les arbres fruitiers, mais aussi les drainages, souvent victimes de l'appétit gargantuesque de notre compagnon, paient un lourd tribut et cela, nous n'en faisons pas grand cas.

La tendance, ou plutôt la mode, veut que l'on retire ces surfaces productives au profit de surfaces dédiées à la biodiversité. L'agriculture doit cependant veiller à ce que la surface agricole utile (ci-après : la SAU) ne soit pas péjorée par ce mécanisme perfide.

La perte de surfaces agricoles productives induite par le castor, par l'espace réservé aux eaux, par les mesures du plan climat cantonal, par l'épée de Damoclès sur les produits phytosanitaires et les engrais, par les mesures de la politique agricole 2024, inquiète et aussi résigne le vieux paysan que je deviens. Quel avenir et surtout quelles perspectives voulons-nous proposer à nos jeunes paysans? Le taux d'autosuffisance alimentaire net de notre pays est de 49 % en 2022. Je suis convaincu que dans cinq ans, il sera proche de 40 %. Je demande que toute la SAU, quel que soit le type de production et de qualité, soit clairement protégée de l'emprise des castors et qu'aucune perte de SAU ne soit tolérée.

La lecture attentive du concept castor Fribourg et du rapport qui nous est soumis m'amène à formuler deux questions à l'attention du commissaire du gouvernement :

1. Le rapport dans son point 2, principales adaptations du concept castor fait mention de la création d'un groupe de travail castor, nommé par le Conseil d'Etat et composé de représentants des agriculteurs, des ONG, des communes, des entreprises d'endiguement, des gardes-faune et des services de l'Etat. Est-il normal que ce groupe de travail n'ait siégé qu'une seule fois, en novembre 2017, et que ce même groupe ne soit pas informé de la parution du rapport et de son traitement par le Grand Conseil aujourd'hui?
2. Une intervention sur un barrage principal nécessitant une décision publiée dans la Feuille officielle, le castor demande-t-il un permis de construire pour les barrages qu'il réalise en douce et avec grande habileté durant la nuit ?

Je remercie le commissaire du gouvernement pour ses réponses et vais soigner mon mal de tête provoqué par cette administrite aiguë.

**Schwander Susanne** (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Ich äussere mich im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und habe keine persönlichen Interessen anzumelden. Im Januar 2016 wurde im Grossen Rat ein Auftrag zum Konzept Biber angenommen. Damals beantragte der Staatsrat in seiner Antwort, die Aufteilung des Auftrags. Er befürwortete die Änderung des Konzeptes Biber betreffend der Konfliktbewältigung. Darin werden Zonen festgelegt, in denen vorbeugende Massnahmen möglichst einfach ergriffen werden können. Er lehnte es jedoch ab, sich bei den Schäden an Infrastrukturen finanziell zu 50 % zu beteiligen. Der Grosse Rat folgte dem Vorschlag zur Aufteilung und schloss sich den Anträgen des Staatsrates an. Somit wurde das Konzept Biber im Frühling 2017 entsprechend angepasst. Es ging jedoch vergessen, diese Anpassung dem Grossen Rat formell mitzuteilen, sodass die Abschreibung des Auftrags bis heute offenblieb.

Das Konzept Biber hat sich seitdem bewährt. So sind Eingriffe zulässig, um eine erhebliche Gefährdung der öffentlichen Sicherheit oder erhebliche Schäden insbesondere an landwirtschaftlichen Kulturen und Infrastrukturen zu verhindern. Dabei wird unterschieden zwischen temporären Dämmen, bei denen ein Eingriff keine Genehmigung, sondern nur eine Bewilligung des Wildhüters erfordert, Nebendämmen, bei denen es eine Bewilligung des Amtes für Wald und Natur braucht, und Hauptdämmen, bei denen eine im Amtsblatt veröffentlichte Verfügung erforderlich ist. Seit 2017, dem

Inkrafttreten des Konzeptes, hat sich jedoch die Bundesgesetzgebung geändert. Daher muss sich die kantonale Gesetzgebung gezwungenermassen diesen Vorgaben anpassen. Der Bund sieht nämlich eine Entschädigung bei Wildschäden und der Behebung der Schäden unter gewissen Bedingungen vor. Damit ist auch der Kanton gezwungen, sich finanziell im gleichen Umfang zu beteiligen. Somit wird der Kanton dem Grossen Rat in absehbarer Zeit eine Anpassung des kantonalen Gesetzes unterbreiten. Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion nimmt in diesem Sinn Kenntnis vom Bericht und der Abschreibung des damit einhergehenden Auftrags.

**Riedo Bruno** (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche in meinem eigenen Namen. Meine Interessensbindungen: Ich bin Vize-Syndic der Gemeinde Ueberstorf, welche von der wachsenden Biberpopulation an verschiedenen Bach- und Flussläufen stark betroffen ist. Ich bin auch Präsident des Vereins zum Schutz des landwirtschaftlichen Grundeigentums Schweiz, dies ist die nationale Vereinigung der Verpächter und Eigentümer von Landwirtschaftsgütern.

Ein Herz für den Biber und für die Biberpopulationen – un coeur pour le castor. Diese Grundhaltung wird im vorliegenden kantonalen Bericht aus dem Jahre 2017 festgehalten und er dient seither als Basis für die Zielsetzungen, Präventivmassnahmen und Sondermassnahmen im Zusammenleben mit dem Biber und den Menschen im Kanton Freiburg. Keine Angst, ich möchte hier nicht in die Grundsatzdiskussion abschweifen über diese Unterstützungsmassnahmen zugunsten der Biberpopulation. Meine Bitte an den Staatsrat, an die verantwortlichen kantonalen Stellen, bezieht sich auf eine Verbesserung in Richtung einer gerechten und unkomplizierten Entschädigungspraxis für die vom Biberburgbau und seinen Auswirkungen betroffenen Menschen, d.h. für die Landeigentümer oder Pächter und Gebäudeeigentümer. Ich bitte somit den Staatsrat und die kantonalen Stellen, bei den nun aufgrund des aktualisierten Bundesgesetzes möglichen, verbesserten Entschädigungsmöglichkeiten, diese auch in unserem Kanton zu adaptieren. Dies führt dann dazu, dass auch die betroffenen Landwirte und Eigentümer von Gebäuden und Landparzellen, welche die Biberpopulation auf ihrer Bewirtschaftungsfläche dulden und somit der Allgemeinheit einen ökologischen Dienst erweisen, angemessen, d.h. besser als bisher, entschädigt würden. Ein Herz für den Biber erfordert auch ein Herz für die betroffenen Landwirte und Eigentümer.

**Aebischer Eliane** (*PS/SP, SE*). Ich spreche im Namen der SP und habe keine Interessensbindungen. Wir danken dem Staatsrat und den involvierten Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Kantons für das bereits im Jahre 2017 überarbeitete Konzept Biber. Schade, wurde der Grossrat bis heute nicht über die Anpassungen informiert. Wir finden es jedoch gut, dass seit den aufgenommenen Änderungen ein besseres Zusammenleben mit den Bibern zustande kam. Klar, direkt betroffene Personen werden nach wie vor keine Freudensprünge machen, wenn sie auf ihren Grundstücken Löcher, gefällte Bäume und geflutete Felder antreffen. Auch war zu lesen, dass sich bei nicht optimalen Lebensräumen die Tiere von den benachbarten landwirtschaftlichen Kulturen ernähren. Konflikte wird es also auch in Zukunft noch geben. Die Natur lässt grüssen. Beachten wir die Tatsache, dass der Biber für seine Aktivitäten nur einen sehr schmalen Streifen Uferland entlang der Flüsse braucht. Eine Zone von 10-20 m Breite oder die Sicherung des Gewässerraums reichen bereits, um fast jeglichen Konflikt mit den Menschen zu vermeiden. Auch dies ist ein guter Grund, damit der Kanton die Gemeinden bei der Umsetzung von Revitalisierungsprogrammen unterstützen sollte. Für diese Massnahmen stehen auch noch Bundesmittel zur Verfügung. Wir hoffen sehr, dass alle biberbetroffenen Gemeinden von diesem Bericht erfahren, damit die Bevölkerung sensibilisiert wird und es gelingen mag, die Konflikte in vielen Fällen nachhaltig zu lösen oder gar nicht erst entstehen zu lassen. Ansonsten gilt es: Abwarten, bis die neue Bundesgesetzgebung in Kraft ist und anschliessend unsere eigene kantonale Gesetzgebung entsprechend abändern.

**Raetzo Tina** (*VEA/GB, BR*). Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je n'ai pas de liens d'intérêts avec cet objet. Pour commencer, je souhaite saluer la qualité de ce concept castor. Je voudrais simplement rappeler que le castor, bien qu'il puisse causer certains dégâts, est une espèce importante et je pense que le panel de mesures proposées, comprenant à la fois une part de prévention et d'indemnisation, est approprié pour permettre une meilleure cohabitation avec cette espèce. D'ailleurs, on peut se réjouir de la cartographie qui est présentée dans ce concept, elle démontre que dans de nombreux cours d'eau, la colonisation par le castor n'engendrerait que peu de conflits avec les activités humaines. Concernant les mesures, je comprends tout à fait l'inquiétude du monde agricole par rapport à la mesure de revitalisation des cours d'eau par exemple, car cette mesure implique parfois de réduire la disponibilité des terres agricoles. Cependant, c'est une mesure parmi tant d'autres, elle ne sera pas systématique, puisqu'elle ne sera entreprise que si elle s'avère techniquement possible et économiquement supportable. Il sera important de trouver un équilibre entre la préservation des écosystèmes naturels et la prise en compte des besoins dans le domaine agricole. Cela passera par la communication et la collaboration entre les acteurs concernés, tels que les agriculteurs, les organismes de conservation de la nature et les autorités locales.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le présent rapport vient clôturer un mandat qui a été réalisé de longue date, avant mon entrée en fonction, mais toujours formellement en suspens. En réalité, les mesures demandées, soutenues par le Grand Conseil, ont été mises en œuvre comme vous l'avez appris. Pour ma part, je dois dire avec une certaine satisfaction, puisque le nombre de plaintes par rapport au castor a sensiblement diminué ces dernières années. J'aimerais là aussi dire à M. Thévoz que je ne connais pas ces cas individuels qu'il m'a cités. Je suis un peu étonné,

ce n'est jamais remonté chez moi, bien que, en général, les agriculteurs savent aussi faire valoir leurs droits et remonter, lorsqu'ils sont insuffisamment indemnisés, mais je prendrai contact avec lui pour savoir un peu plus.

Oui, M. Grandgirard vous avez parlé de la politique agricole de manière générale, je vous rappelle que beaucoup des interventions que vous avez faites concernent la politique fédérale. Néanmoins, nous aurons l'occasion d'y revenir, puisque le rapport agricole cantonal sera publié en 2024 et là, on aura l'occasion de discuter de manière plus générale de la politique agricole. Vous le savez, je partage en partie vos préoccupations, notamment sur le fait que nous devons avoir un minimum d'auto-provisionnement, et d'ailleurs, j'ai un motto qui n'est pas facile à mettre en avant: « Produire mieux, oui – et ça répond aussi à des attentes de certaines interventions de députés qui disent qu'on doit concilier nature et production et ça, j'en suis convaincu – mais produire moins, non ». Par rapport au groupe de travail, il a été consulté, informé très tard, mais je crois avant ce jour, en tout cas selon les informations que j'ai reçues. Effectivement, ici, il s'agissait d'une remise en cause formelle. Le groupe n'a pas été réuni, parce qu'il n'y avait plus vraiment des problèmes qui ont été remontés. Par contre, il va être réuni tout prochainement, puisque, vous le savez, on va devoir faire une révision de la loi pour notamment améliorer, étendre les possibilités d'indemnisation non seulement aux dégâts sur les cultures mais aussi aux dégâts aux infrastructures, et puis là, j'ai toujours le but, M. Riedo, vous pouvez être rassuré, d'essayer de simplifier quand c'est possible les procédures, de les améliorer.

Puis, j'ai envie de dire, je privilégie toujours les mesures de prévention, celles qui permettent d'éviter les dégâts plutôt que celles qui doivent indemniser les dégâts, ça doit bien être notre but, c'est aussi pour ça, qu'un agriculteur travaille.

Concernant la demande pour les permis, si des castors peuvent demander une autorisation de construction, je vais étudier ceci, M. le Député, je reviendrai vers vous avec une proposition.

Je crois que j'ai répondu un peu à tout, j'aimerais surtout vous dire que je vais revenir devant vous avec la révision de la loi suite à la révision de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages, puisque le référendum contre la révision en 2022 a échoué, donc la loi va rentrer en vigueur et nous allons modifier la loi cantonale en tenant compte de vos remarques. Avec cette précision, je vous invite à accepter le présent rapport et à classer formellement ce mandat.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Postulat 2022-GC-115 L'HFR doit disposer d'un cadre légal adapté

---

Auteur-s:	<b>Dorthe Sébastien</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) <b>Schnyder Erika</b> (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Dépôt:	<b>23.06.2022</b> (BGC septembre 2022, p. 2609)
Développement:	<b>23.06.2022</b> (BGC septembre 2022, p. 2609)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>26.06.2023</b> (BGC septembre 2023, p. 3109)

---

### Prise en considération

**Dorthe Sébastien** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Tout d'abord bonnes salutations de notre ancienne collègue Schnyder, qui salue tout le monde très cordialement.

La réponse du Conseil d'Etat ne me rassure pas totalement sur sa vision du HFR pour les années à venir, néanmoins je lui donne le bénéfice du doute et j'attends avec un grand intérêt le retour sur le résultat du plan opérationnel 2024, qui est fixé dans la réponse, donc je reviendrai probablement vers vous, Monsieur le Conseiller d'Etat, pour le surplus. Je retire ce postulat.

> Cet objet est retiré par son auteur. Il est ainsi liquidé.

---

## Postulat 2023-GC-73

### Egalité salariale dans le secteur privé !

---

Auteur-s:	<b>Levrat Marie</b> (PS/SP, GR) <b>Rey Alizée</b> (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Dépôt:	<b>15.03.2023</b> (BGC mai 2023, p. 1834)
Développement:	<b>15.03.2023</b> (BGC mai 2023, p. 1834)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>06.07.2023</b> (BGC septembre 2023, p. 3230)

---

#### Prise en considération

**Rey Alizée** (PS/SP, SC). Le constat est là: selon les chiffres du Bureau fédéral de l'égalité, la différence salariale moyenne en Suisse entre un homme et une femme est de 18 %, ce qui correspond à l'500 frs par mois. La moitié peut s'expliquer par des facteurs regressifs comme la position professionnelle, l'ancienneté ou le niveau de formation, mais l'autre moitié de l'écart de salaire ne s'explique pas par des facteurs objectifs et révèle une potentielle discrimination salariale sur la base du genre.

Je le répète chaque année et les années se suivent et malheureusement se ressemblent: aujourd'hui, cette situation d'inégalité salariale est inacceptable et scandaleuse. Actuellement, nous vivons une situation où le pouvoir d'achat se réduit; les primes de maladie augmentent, le prix de l'électricité, les loyers aussi, vous allez faire vos courses et vous constatez également comme moi qu'ici l'addition a pris l'ascenseur et cela touche encore plus durement les personnes ayant de moyens et bas revenus. Les femmes sont encore plus pénalisées en raison des inégalités salariales qui peuvent les toucher.

L'égalité salariale doit être une priorité, il faut être proactif pour changer cela et ne pas attendre mais choisir en prenant les bonnes mesures. La communication, par exemple, de la situation de l'égalité des salaires dans les entreprises privées et dans le secteur public est primordiale pour faire avancer cette cause et rendre simplement justice aux travailleuses. L'enquête plus large prévue par le Conseil d'Etat sur l'égalité en entreprise permettra certes d'avoir une vue d'ensemble et apportera, je l'espère, des réponses et surtout des propositions et des actes concrets, mais cela va prendre un certain temps. Il faut attendre fin 2025, plutôt 2026. Après, je ne sais pas si c'est comme pour les prestations complémentaires familles, peut-être on devra attendre un peu plus longtemps. Cela fait plus de 40 ans que l'égalité est inscrite dans notre Constitution, il faut que ça avance et que l'égalité salariale devienne une réalité.

Dans le secteur public, on a pu faire des efforts, car des mesures ont été mises en oeuvre, un contrôle régulier existe, les résultats sont publiés, on a vu d'ailleurs que l'Etat de Fribourg a fait des efforts au sein de son administration et a révélé une différence de 1,1% au sein de l'administration cantonale, ce n'est pas encore suffisant, il faut une meilleure représentativité des femmes dans les fonctions dirigeantes. Les 4 piliers de l'économie fribourgeoise doivent également faire des efforts supplémentaires sans parler de la revalorisation salariale des professions dans le domaine des soins, professions où les femmes sont très majoritairement représentées.

Dans le secteur privé, seules les entreprises de plus de 100 employés ont l'obligation de faire cette analyse du respect de l'égalité salariale. Dans le canton, il y en a 154. La Confédération a mis à disposition un logiciel standard, ça ne représente dès lors pas une démarche insurmontable pour faire cette analyse. Les entreprises ont ensuite l'obligation d'informer leur personnel et leurs actionnaires s'ils en ont du résultat de leur analyse de l'égalité des salaires. Il n'y a pas d'obligation d'informer les cantons ou la Confédération, c'est prévu ainsi dans la loi, c'est une loi fédérale. A mon avis il faut la changer sur plusieurs aspects et j'espère pouvoir m'y engager plus activement dans les prochaines semaines ou mois, on verra.

Le Conseil d'Etat nous dit que l'état des lieux demandé ne peut pas se faire correctement et de manière détaillée, car il relève de la bonne volonté des entreprises concernées de transmettre ces informations et le résultat de l'analyse. Les entreprises qui ne les transmettraient pas seraient selon lui celles qui n'ont pas une bonne analyse et qui ne respectent pas l'égalité. Pour moi, justement, c'est un argument supplémentaire pour accepter l'entier du postulat, parce que ça permet de mettre en exergue la réalité et ça pousse les entreprises privées à agir plus activement sur ce point. On doit avancer et faire en sorte que l'égalité salariale ne soit plus un sujet de discussion parce que l'égalité salariale doit être pleinement réalisée. Je vous invite dès lors à refuser le fractionnement et à accepter le postulat dans son ensemble.

**Ghielmini Kraysenbühl Paola** (VEA/GB, SC). Je prends la parole au nom du groupe VERT-E-S et allié-e-s et je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Selon l'Office fédéral de la statistique – et là, je vais vous répéter des chiffres de la postulante, mais vu que ces chiffres sont tellement choquants, je trouve que c'est bien de le souligner de nouveau – selon l'Office de la statistique, en 2020, une femme gagne en moyenne, comme cela a été dit, 18% de moins qu'un homme et si 52% de cette différence s'explique par la position professionnelle, la formation ou d'autres facteurs du type, il reste 48% d'écart salarial

qui ne s'expliquent pas. Il y a vraisemblablement une discrimination salariale sur la base du genre. Ainsi donc, en moyenne, une femme gagne 1'500 frs de moins et 717 frs de ce montant ne peuvent pas être expliqués, par des facteurs objectifs. C'est depuis juillet 2020 que la loi sur l'égalité oblige à une analyse et à la vérification de l'égalité salariale dans toutes les entreprises du secteur privé et public de plus de 100 employés. Plus de 65'000 emplois dans le canton font partie de ces entreprises. Un peu plus d'un tiers de ces emplois appartiennent au secteur public. Pour l'administration cantonale, cette analyse a été conduite par le SPO et a montré un écart salarial de 1,1%, qui n'est pas explicable en défaveur des femmes. Il y a donc encore un petit écart inexplicé, qui, on l'espère, sera vite supprimé avec les mesures mises en place.

Mais qu'en est-il du secteur privé? Le postulat des députés Levrat et Rey demande un rapport sur l'état des lieux concernant l'égalité salariale dans le secteur privé. Les entreprises de plus de 100 employés ont dû procéder à une analyse salariale selon les dispositions de la loi sur l'égalité et ceci déjà en 2022. Les données pour le rapport de situation doivent donc exister. Bien que, comme l'indique le Conseil d'Etat, les entreprises sont tenues de communiquer les résultats uniquement aux employés et aux actionnaires, il nous paraît d'un intérêt majeur de pouvoir en prendre connaissance. Ceci permettra d'avoir des données importantes pour la politique de l'égalité, une politique qui doit garantir aussi l'égalité salariale. Les entreprises fribourgeoises n'ont aucune raison de garder secrètes ces analyses, qu'elles ont dû, de toute façon, faire en respect de la loi. Nous leur faisons confiance, elles ont intérêt à la transparence concernant l'égalité salariale. Il sera aussi intéressant de prendre connaissance des éventuelles entreprises qui refuseraient de livrer ces données et de savoir pour quelle raison. Est-ce que ce serait l'indicateur d'entreprises qui probablement ne respecteraient pas le droit constitutionnel d'un salaire égal pour un travail de valeur égale?

C'est donc pour ces raisons que notre groupe soutiendra à l'unanimité le postulat et refusera son fractionnement.

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et n'ai aucun intérêt sur ce sujet.

En tant qu'entrepreneur et responsable vis-à-vis des employés, je voudrais tout d'abord dire aux deux jeunes femmes qui ont déposé ce postulat qu'il s'agit d'une pure polémique et qu'elle n'est pas adaptée à notre époque. Seule une personne qui n'a aucune responsabilité envers ses employés et qui fonctionne loin de la réalité de l'économie peut faire cette demande. Celui qui ne traite pas ses employés avec sérieux et décence, femmes et hommes, les deux sexes étant égaux, est immédiatement sanctionné par le marché. Les conséquences sont la fluctuation du personnel et des frais de recrutement élevés. Les entreprises ne sont pas et ne peuvent pas être intéressées par cela, elles doivent gérer leur activité de manière durable. Mot-clé: pénurie de personnel qualifié.

Pour les entreprises, il est essentiel que les collaborateurs se sentent bien chez elles et soient appréciés. C'est dans leur intérêt et pour ainsi dire une nécessité économique.

Ausserdem: Ich habe tatsächlich eine Studie der Uni St. Gallen gefunden, die aufzeigt, dass 99,3% der Firmen das Gleichstellungsgesetz einhalten und somit die Lohngleichheit und ihre Pflichten gegenüber den Angestellten respektieren. Die richtige Studie für sein Anliegen findet jeder, der sucht. Darum sage ich: Glaube keiner Studie, die du nicht selber in Auftrag gegeben hast.

Wie der Staatsrat in seiner Antwort zu diesem Postulat erläutert, ist die Grundlage im Gleichstellungsgesetz klar. Alle Firmen haben sich an dieses Gesetz zu halten, und solche mit über 100 Angestellten - so habe ich es zumindest gelesen, nicht mit über 500 Angestellten - müssen regelmässig Bericht ablegen über ihre Situation. Es gibt keinen Interpretationsspielraum, und dieser ist auch nicht nötig.

Der Staat greift nicht in die Personalführung von privaten Unternehmen ein. Er sorgt für einen Rahmen bei den Regeln und die Privatwirtschaft, welche im Übrigen das Rückgrat unserer Gesellschaft ist und unsere schöne Welt finanziert, muss mit diesen Regeln Gewinne erwirtschaften. Auch das Gleichstellungsgesetz gehört zu diesen Regeln. Mit den Sozialpartnerschaften werden zudem branchen- und regionenspezifisch die gemeinsam gemachten Verträge kontrolliert. Bei Verstoss werden Sanktionen ergriffen.

Diese Sozialpartnerschaften haben dazu beigetragen - die Gewerkschaften sind ja da mit an Bord und die stehen Ihnen nahe, Frau Kollegin -, ihre Arbeit zusammen mit den Arbeitgebern auf Augenhöhe, sorgfältig und pflichtbewusst zugunsten unseres ganzen Systems zu erfüllen.

Es herrscht Vertragsfreiheit. Jede mündige Person, Frau oder Mann, kann ihren Arbeitsvertrag mit dem Arbeitgeber selber aushandeln. Diese Verträge richten sich an bestehenden Gesamtarbeitsverträgen oder branchenüblichen Vorgaben aus. Ist die Person nicht zufrieden mit der Anstellung, aus welchem Grund auch immer, kann sie nachverhandeln oder eine neue Stelle mit für Sie besseren Bedingungen annehmen. Adäquate Kündigungsfristen in den Verträgen regeln und erlauben einen verhältnismässig schnellen Wechsel.



Gleichzeitig haben auch die Arbeitgeber die Möglichkeit zu reagieren, zum Beispiel auf kurzfristige Marktveränderungen. Wenn es um das Überleben eines Unternehmens geht, müssen Verantwortliche schnell und einfach reagieren können. Ganz im Sinne von: Rette, was gerettet werden kann und schaffe eine zukunftsfähige Situation. Das nennt sich freie Wirtschaft und freier Arbeitsmarkt. Dies hat die Schweiz zur Insel der Glückseligen gemacht, die wir heute sind.

Als abschreckendes Beispiel sollten wir uns die Situation in Frankreich vor Augen führen: hohe Arbeitslosigkeit, hohe Jugendarbeitslosigkeit, hohe Inflation und eine überbordende Staatsquote. Das kann nicht in unserem Interesse sein.

Aus diesen Gründen sehen wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei keinen Grund, diesen Vorstoss zu unterstützen und lehnen auch die Aufteilung ab.

**Baschung Carole** (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet, sauf que je travaille pour une entreprise privée qui est soumise aux contrôles sur la base des articles 13d à 13h de la loi sur l'égalité (LEg). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Oui, nous sommes tous d'accord. L'égalité à tous les niveaux et dans tous les domaines est importante et pertinente.

Der Grundgedanke des Postulats ist absolut gerechtfertigt.

En plus, oui, l'égalité salariale est mesurable. Pour un travail de valeur égale, le salaire doit être égal. Mais il est aussi clair que lors de l'attribution d'un poste, le candidat le plus qualifié doit toujours être engagé, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. La loi sur l'égalité oblige déjà les employeurs de 100 employés ou plus à effectuer une analyse de l'égalité salariale, tous les quatre ans, et de la faire contrôler par un organe indépendant. Les employés ainsi que les actionnaires doivent être informés du résultat. Alors il y a une information qui suit, mais quelles sont les mesures? Je me le demande.

Je me permets de vous donner un exemple du secteur privé, de mon propre employeur. En 2021, les salaires ont été analysés. Le résultat se situait dans le seuil de tolérance de +/- 5%. L'organe de révision indépendant PwC a vérifié ce résultat. Bien que le résultat n'ait pas révélé la nécessité d'agir, des ajustements salariaux ont été effectués l'année passée pour les femmes. Qu'est-ce que je veux dire par cela? Les entreprises elles-mêmes ont un intérêt, pour diverses raisons et surtout aussi pour l'image, à ce qu'il y ait une égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'entreprise.

Il me semble donc que l'économie de marché fonctionne relativement bien à cet égard. Les collaborateurs et les actionnaires doivent et peuvent agir. Chers collègues, je répète: les employés et les actionnaires doivent agir. En revanche, l'État n'a pas de marge de manœuvre pour intervenir dans la politique salariale des acteurs privés et il n'existe pas de base juridique pour surveiller en détail les résultats dans les différentes entreprises privées soumises aux contrôles de l'égalité salariale.

Obwohl wir alle die Lohngerechtigkeit stark befürworten (das ist unbestritten), ist es nicht Sache des Staates, dies zu kontrollieren und einen zusätzlichen Bericht zu verfassen. Schaffen wir nicht noch mehr Bürokratie. Ausserdem wäre diese Umfrage nicht repräsentativ, da wohl viele Firmen nicht mitmachen würden.

Dans la pratique, il est très probable qu'une grande majorité d'entreprises ne participeront pas à une telle enquête. Heureusement, la situation en ce qui concerne l'égalité s'est déjà améliorée dans de nombreuses entreprises depuis la révision de cette loi. Pour ces raisons, nous rejetons à une large majorité le fractionnement ainsi que ce postulat.

**Gobet Nadine** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêt, je suis directrice de la Fédération patronale et économique, une entreprise privée qui occupe 45 personnes.

Autant l'annoncer tout de suite, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux dit oui à l'égalité salariale, oui à l'égalité des chances entre hommes et femmes, notamment dans le monde du travail.

Ce postulat vise à obtenir les résultats de l'analyse de l'égalité salariale réalisée par les entreprises qui y sont soumises selon la Loi fédérale sur l'égalité, soit celles qui dénombrent plus de 100 employés. Les entreprises, ça a été dit tout à l'heure, sont tenues légalement d'informer leur personnel du résultat de l'analyse et leurs actionnaires si elles en ont, mais pas l'Etat, ni la Confédération. Par conséquent, force est d'admettre que l'Etat ne peut pas imposer aux entreprises de lui transmettre ces informations et n'a pas à s'immiscer dans l'économie privée. Néanmoins, je peux vous assurer que je connais certaines entreprises qui ont choisi librement, spontanément et volontairement de communiquer sur cette analyse et de mettre en avant les résultats qui attestent de leur respect de l'égalité salariale, dans l'idée d'attirer du personnel qualifié, notamment dans le contexte de pénurie actuelle de personnel qualifié.

Deuxième élément, le Bureau de l'égalité développe depuis 2021 son projet intitulé « Egalité en entreprise », qui a pour but d'informer et de soutenir les entreprises privées fribourgeoises. Dans ce cadre-là, il envisage de réaliser un sondage quantitatif auprès des entreprises privées sur l'égalité en entreprise et le Conseil d'Etat propose d'accepter la réalisation de cette enquête et d'en faire un rapport. Avec un tel sondage, ce sont pour les entreprises privées de nouvelles charges administratives et de la bureaucratie qui ne cessent d'augmenter et contre lesquelles le PLR s'efforce d'agir. On va ensuite

faire travailler les services de l'Etat pour répondre au postulat, avec du temps et des coûts à la clé, pour un résultat qui ne sera peut-être pas représentatif. En effet, on ne peut pas interdire au Bureau de l'égalité de faire un sondage, mais on ne peut pas non plus obliger les entreprises privées à y répondre.

Cela étant, nous sommes tous d'accord sur l'objectif, à savoir : « à travail égal, salaire égal », nous sommes également tous conscients que l'on peut faire encore mieux et voulons continuer de privilégier l'information et la formation. Dans cette optique et conformément aux discussions intervenues au Grand Conseil en 2019, les milieux économiques s'efforcent de mieux informer les PME, d'inciter les entreprises à analyser leurs salaires mais toujours sur une base volontaire et libre en utilisant par exemple les labels et logiciels existants par exemple, Logib, qui est celui de la Confédération ou Equalsalary.

La sensibilisation des entreprises passe par exemple également, dans l'entreprise que je dirige, par une conférence organisée en 2022 en collaboration avec le Bureau de l'égalité sur le leadership inclusif, où une conférencière a présenté les avantages de la mixité et de l'égalité en entreprise et à laquelle quelque 4'000 entreprises membres ont été invitées. Cette année, la Fédération Patronale organise un workshop sur la conciliation de la vie privée et professionnelle toujours en collaboration avec le Bureau de l'égalité. Vous pouvez ainsi constater que les organisations économiques contribuent à la sensibilisation de leurs membres, qui sont des entreprises privées, sur cette thématique importante qu'est l'égalité salariale.

Je terminerai en relevant que parallèlement à ces actions de promotion, nous devons également agir contre les raisons de certaines inégalités et privilégier les mesures qui permettent une meilleure participation des femmes à la vie professionnelle. Cela passe par une amélioration des conditions-cadres permettant aux deux parents une meilleure conciliation entre vie familiale et vie privée, par exemple en rendant le travail attractif avec un nombre de places de crèches en suffisance, des tarifs abordables, des déductions fiscales fédérales et cantonales pour les frais de garde par des tiers et la flexibilité dans l'organisation du travail, tout cela afin de favoriser le libre choix du modèle de vie.

Cela dit, je constate que le Grand Conseil a eu l'occasion de se prononcer en octobre 2019, année électorale, sur ces deux objets, une motion sur l'égalité salariale déposée en février 2019 et la création d'un label cantonal pour promouvoir l'égalité hommes-femmes. Rebelote 4 ans plus tard avec le dépôt de ce postulat en mars et un vote aujourd'hui.

Avec ces considérations, le PLR va refuser le postulat.

**Remy-Ruffieux Annick** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole en mon nom personnel. Je me sens concernée à double titre par cet objet. Premièrement parce que je suis une femme et deuxièmement parce qu'en raison de ma fonction professionnelle, c'est vers moi que reviendra la charge de répondre à cette enquête.

Bien entendu, un travail égal avec un engagement égal, des compétences égales doit générer un salaire égal. Bien entendu, le seul motif du genre ou même l'absence du genre ne devrait jamais engendrer une différence de salaire ni entraver des possibilités de carrière. Je vous le garantis, ces notions vibrent fort en moi et ce sont des inégalités contre lesquelles je me bats tous les jours à ma façon. Malheureusement je ne pourrai pas être aussi affirmative que mon collègue Flavio Bortoluzzi sur le fait que les inégalités n'existent plus. Mais, car il y a un mais, je refuserai l'entier du postulat et plus particulièrement le deuxième volet, qui consiste en la réalisation d'une enquête qui sera adressée aux PME comptant aussi moins de 100 collaborateurs et collaboratrices. Comme dit en introduction, je suis directrice administrative d'une entreprise qui compte 70 collaborateurs et c'est vers moi que viennent les enquêtes. J'ai l'expérience du terrain, de la pratique, je sais comment cela se passe hors de cette salle. Les entreprises reçoivent chaque semaine au moins une enquête sur des thèmes divers et variés. Dans les priorités à définir dans la liste des choses urgentes à faire, la ligne "remplir une enquête" n'arrive franchement pas en numéro un. On se bat en effet tous les jours avec de nombreux autres sujets stratégiques afin d'assurer la pérennité de nos entreprises et des emplois. Alors très probablement, peu d'entreprises prendront le temps de répondre. Surtout pour les petites PME, il est toujours très, très compliqué de répondre à ces enquêtes, ce que les rédacteurs n'ont pas l'air de comprendre. En plus, et je vous garantis qu'ici les entreprises sensibles à la cause de l'égalité répondront à cette enquête, mais celles qui ne le sont pas ne le feront pas en effet. Pensez-vous qu'une société au management à l'ancienne traitera cela? Eh bien non, probablement pas ou elle ne le fera pas avec véracité. Toutefois, j'ai beau tourner cela dans ma tête, je ne vois pas du tout, contrairement à ma préopinante Alizée Rey, en quoi les résultats de cette enquête nous feront avancer réellement dans le terrain face à l'égalité.

Pour résumer, l'enquête recevra probablement peu de réponses, mais surtout on obtiendra des résultats avec un biais statistique suite auquel on aura de la peine à ramener quelque chose dans le terrain. C'est une perte de temps et d'argent, c'est un coup d'épée dans l'eau et malheureusement, cela ne fera pas avancer la cause de l'égalité salariale.

Je refuserai donc le postulat dans son entier et vous invite à en faire de même.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêt; je fus secrétaire syndical, responsable du syndicat UNIA. Je réagis ici à l'intervention de mon collègue Bortoluzzi.

En premier lieu, je comprends ce qui a été dit par ma préopinante, à savoir que les charges ne sont pas si simples à assumer, mais on est face à un sujet d'importance et capital, qui ne supporte pas d'attendre, donc c'est nécessaire de prendre toutes les mesures. J'ai entendu que le marché libre réglait tout. C'est faire peu de cas de la situation dépendante de bon nombre de salariés, qui doivent finir les mois, assurer le financement de l'école de leurs enfants et de remplir le frigo tous les jours ou toutes les semaines. C'est faire peu de cas des femmes seules qui ont ces obligations et qui sont dans une situation de dépendance et qui ont besoin de leur travail et qui ne peuvent pas intervenir tous les jours et faire le chantage à l'emploi. Vous savez aussi bien que moi qu'une personne qui fait une fois le chantage à l'emploi a beaucoup de difficultés à retrouver du travail si elle a un souci la prochaine fois, ça se discute et ça se diffuse. L'attitude un peu condescendante face à deux jeunes femmes qui font ce postulat, c'est aussi méconnaître le marché du travail. L'essentiel de ces personnes travaille dans des secteurs non conventionnés, dans des secteurs où la protection est mauvaise, où les salaires minimum n'existent pas et vous comparez avec des secteurs conventionnés qui sont d'ailleurs majoritairement masculins, même si ça évolue, qui ont des systèmes de contrôle et des systèmes de salaire minimum. C'est vrai que dans ce secteur-là, le secteur de la menuiserie en ce qui vous concerne, eh bien, il y a des salaires minimum et il y a donc une bien meilleure égalité et moins de problèmes. Mais moins de 50% des salariés sont soumis à une convention collective et moins de 30% ont un salaire minimum et même dans les salaires minimum, les systèmes de contrôle ne sont pas aussi développés que ce qu'on trouve dans le Contrôle romand ou dans le bâtiment en général en Suisse.

Donc oui, un peu de condescendance peut-être, c'est sûrement de bon ton, mais je trouve qu'il y a une part de respect à avoir, qui m'a semblé beaucoup manquer.

**Rey Alizée (PS/SP, SC).** Je pense que mon préopinant a su déjà très bien répondre notamment concernant les propos de M. Bortoluzzi. Je suis certes une jeune femme, mais je travaille, je connais aussi la réalité du marché du travail et je ne vois pas en quoi le fait d'être jeune et femme impliquerait que je ne comprends rien aux entreprises. Je trouve que c'est vraiment une manière très paternaliste d'intervenir dans ce contexte et pour moi ça démontre que, justement, il y a encore du chemin à faire pour l'égalité vis-à-vis des femmes pour que celles-ci soient traitées de manière égale et aussi payées de manière égale.

La loi sur l'égalité est respectée, parce que les entreprises, bien sûr, font ce contrôle. Moi, ce que je souhaite, c'est qu'on puisse aussi avoir cette publication. J'ai entendu M<sup>mes</sup> Gobet, Remy et Baschung concernant le fait que les entreprises sont de bonne volonté. Ce n'est pas l'idée de dire que les entreprises ne sont pas de bonne volonté, mais si elles sont de bonne volonté, alors tant mieux, elles pourront aussi transmettre à l'externe les informations concernant leur analyse de l'égalité salariale. Pourquoi ne pas la transmettre aussi au canton, à sa demande, ça permettrait justement d'avoir un état des lieux et de pouvoir mettre aussi le doigt sur des entreprises qui ne la transmettent pas parce que justement, elles ont certainement des soucis au niveau de l'égalité salariale. Je pense que c'est une mesure qu'on doit mettre en oeuvre. C'est aussi une manière de mettre la pression sur celles qui ne respectent pas l'égalité, parce que j'imagine qu'une bonne partie des entreprises respectent l'égalité salariale, mais ce n'est pas le cas pour toutes et il faut surtout pénaliser celles qui ne la respectent pas.

Je vous invite donc à soutenir ce postulat et à refuser le fractionnement, mais surtout à soutenir ce postulat.

**Bürdel Daniel (Le Centre/Die Mitte, SE).** Meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes und drücke mich in dieser Funktion aus.

Ich kann Ihnen mitteilen, dass sich heute, in Zeiten des Fachkräftemangels, kein Unternehmen leisten kann, bewusst oder gezielt Lohnungleichheiten unter den Geschlechtern zu praktizieren, Lohnungleichheiten, die nicht begründet sind, beispielsweise durch Leistungsunterschiede aufgrund körperlicher Voraussetzungen, Alter oder Erfahrung. Jedes Unternehmen hat heute Interesse, als attraktiver Arbeitgeber zu gelten und talentierte und gute Fachkräfte anzuziehen, unabhängig vom Geschlecht.

Ich kann Ihnen auch versichern: Der freie Arbeitsmarkt gibt allen Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmern die Möglichkeit, sich frei zu entscheiden, wo sie sich anstellen lassen wollen. Und heute, ich sage es noch einmal, in Zeiten des Fachkräftemangels, kann sich kein Unternehmen leisten, solche Ungleichbehandlungen aufrechtzuhalten. Es spielt auch keine Rolle, wie Herr Jaquier es gesagt hat, ob man in einer Branche arbeitet, die einen GAV hat und bei der vermehrt Kontrollmechanismen existieren mit paritätischen Kontrollen, etc.. Auch das Amt für Arbeit, das Arbeitsmarktsinspektorat oder das Inspectorat Chantiers Fribourg ICF machen regelmässig Kontrollen in diesem Bereich und garantieren, dass die Lohnbedingungen eingehalten werden.

Ich kann Sie daher nur auffordern, dieses Postulat abzulehnen, die Umfragewerte würden sicherlich nicht repräsentativ sein. Ich denke nicht, dass gerade Unternehmen, die sich nicht an die Regeln halten und die Lohnungleichheit nicht praktizieren, an der Umfrage teilnehmen würden. Ich habe starke Zweifel daran, dass die Umfrage auch das gewünschte Resultat ergeben würde. Also, belasten wir unsere KMU nicht noch zusätzlich mit bürokratischen Umfragen, die keine Wirkung erzielen werden.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Il a été dit beaucoup de choses, je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants de ce jour sur ce sujet qui est très sensible et qui pour moi revêt une grande importance à l'avenir. Comme il a été évoqué, le Conseil d'Etat attribue beaucoup d'importance à la politique de lutte contre les inégalités dans notre canton. Il joue toujours un rôle en matière de politique publique, c'est important de le dire, et puis on agit, bien entendu, sur les bases légales, sur ce que peut faire l'Etat et sur ce que ne peut pas faire l'Etat aussi, bien entendu. Dans ce cas-là, il propose des mesures, il y a beaucoup de mesures de promotion de l'égalité, de sensibilisation, de formation des protagonistes ou autre, il y a des outils qui sont également mis à disposition de tout un chacun. Par contre, en ce qui concerne les entreprises privées, on n'a aucun moyen d'intervenir, comme il a été dit, et ça, c'est de leur bon vouloir d'impliquer l'égalité salariale et je sais, et j'en suis sûr, j'ai beaucoup d'exemples aussi que ça se pratique comme ceci dans le canton. On a encore peut-être quelques problèmes à régler, j'en suis conscient aussi, je pense que là il y a une importance à donner à ce sujet-là, je suis le premier également à veiller à ce que l'égalité se fasse, bien entendu. Au sein du canton on a vu que les chiffres qui ont été donnés démontrent que le canton est déjà pratiquement à 0%, on a 1,1% d'inégalité. Mon but c'est de tendre vers le 0% et de pouvoir donner aussi les moyens aux entreprises privées d'arriver à ceci.

Pour en revenir au fractionnement, c'est vrai que par rapport au BEF, qui désire mener cette enquête quantitative, ça nous permettrait justement d'avoir un oeil sur les entreprises privées. Après je rejoins complètement les propos de M<sup>me</sup> la députée Remi, qui disait "c'est vrai, ça ne passe pas dans un premier plan, de remplir les enquêtes". Après, on doit aussi se rendre compte qu'une enquête de cette valeur-là, qui parle à tout un chacun, à toute une chacune, c'est vraiment important, elle doit être prise au sérieux et j'estime que quand on parle d'égalité il n'y a aucune entreprise privée qui ne peut pas être touchée par cela. Je propose, comme il a été demandé, de fractionner le postulat, donc premièrement de rejeter le volet relatif à l'établissement d'un état des lieux du respect de l'égalité salariale dans les 154 entreprises privées du canton de Fribourg et puis deuxièmement d'accepter le volet visant la réalisation d'une enquête plus large, sur l'égalité en entreprise auprès des entreprises privées du canton de Fribourg et à fixer le délai de suite à la fin de l'année 2025.

Voilà, l'enquête, comme il a été dit sera faite durant l'année prochaine. Il y aura une nouvelle personne qui sera engagée à la fin de l'année pour remplacer M<sup>me</sup> Geneviève Beaud-Spang, qui sera une nouvelle responsable du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Elle va commencer cet automne, j'aimerais bien voir avec elle le plus rapidement possible pour que les résultats ne viennent pas comme dit en 2026. Ce serait au plus tard, je dirais 2025, si on arrive à publier ceci.

> Au vote, le fractionnement de ce postulat est refusé par 97 voix contre 2 et 1 abstention.

*Ont voté oui:* Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB). *Total:* 2.

*Ont voté non:* Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel

(FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,P. *Total: 97.*

*S'est abstenue:* Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 64 voix contre 35. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:* Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 35.*

*Ont voté non:* Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 64.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

## Rapport 2023-DSAS-47

### Mise à disposition en libre accès de protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives

---

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**  
Rapport/message: **26.06.2023** (BGC septembre 2023, p. 2656)

---

#### Discussion

**Roulin Daphné** (VEA/GB, GL). D'abord mes liens d'intérêts: aucun par rapport à ce sujet. Je prends la parole au nom du groupe VERT-E-S et allié-e-s.

Tout d'abord je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport très complet. Je vais revenir sur les conclusions du rapport. Donc, tout d'abord, dans les conclusions on peut lire que le Conseil d'Etat déploiera dès 2024 la distribution de protections hygiéniques dans les bâtiments scolaires dont la compétence est cantonale. Cela concerne donc par exemple les collèges, l'Ecole de culture générale ou encore l'Université de Fribourg. Ceci est extrêmement positif pour ces établissements. La phase test qui a été menée dans différentes écoles a d'ailleurs relevé un niveau de satisfaction des utilisatrices à hauteur de 90%.

Toutefois, par rapport aux bâtiments scolaires communaux – on parle des écoles primaires, des cycles d'orientation ou encore accueils extrascolaires – le Conseil d'Etat explique que la compétence est communale. Dans ce contexte, il se limite à mettre à disposition des communes le présent rapport.

Cette dernière conclusion me surprend un peu, même s'il est vrai – et pour ça, je reconnais que le Conseil d'Etat a raison – que la compétence, elle relève effectivement des communes pour ces établissements scolaires. Toutefois, le Conseil d'Etat pourrait être plus incitatif. En effet, dans le même rapport, on peut lire qu'il est expressément recommandé de mettre des protections hygiéniques à disposition du public dès l'âge de 10-11 ans, soit pour l'école obligatoire dès la 7H. Ainsi, mettre à disposition un rapport, c'est bien, mais être proactif, c'est mieux. J'encourage donc le Conseil d'Etat à être plus incitatif auprès des communes pour lutter contre la précarité menstruelle.

À l'heure actuelle, de grandes villes comme Fribourg ou Estavayer-le-Lac ont déjà pris des mesures de gratuité. Toutefois, à ma connaissance, les règles, ça concerne toutes les femmes, peu importe leur lieu d'habitation. Par rapport à cette remarque, j'en ai encore une, c'est la dernière, j'ai une question pour M. le Conseiller d'Etat, c'est de savoir si le GYB à Payerne, qui est un établissement intercantonal, bénéficiera aussi de la gratuité des protections hygiéniques dès 2024.

Avec ces remarques, le groupe VERT-E-S et allié-e-s prend note du rapport.

**Schwander Susanne** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Da ich nicht mehr im Menstruationsalter bin, habe ich keine persönlichen Interessen anzumelden. Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion. Hier handelt es sich um die Umsetzung einer Motion, die damals von der Mehrheit der Fraktion abgelehnt wurde. Die Selbstverantwortung stand hier für die Fraktion im Vordergrund.

Heute sprechen wir jedoch von der Umsetzung dieser Motion und dem kann sich die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion grundsätzlich anschliessen. Dass Frauen punktuell in Notfällen Hygieneprodukte vorfinden, ist ein positiver Aspekt. Natürlich können von diesem Service auch Frauen profitieren, welche überhaupt nicht von Armut betroffen sind, jedoch gerade keinen Artikel bei sich haben.

Die zur Verfügung gestellten Artikel helfen also allen. Es bleibt abzuwarten, ob versucht wird, für den Eigengebrauch zu hamstern, damit man privat keine Einkäufe tätigen muss. Ich hoffe, dass dies nicht der Fall sein wird.

Die Information über Piktogramme und die Konzentration auf Spender mit Binden ist zu begrüßen, denn die einfache Handhabung soll im Vordergrund stehen. Privat kann man sich ja dann immer noch mit den anderen Artikeln behelfen. Wie die Information zur Menstruation im Schulalltag integriert werden soll, ist sehr positiv und sinnvoll. Das Aufstellen der Spender wird mit der vorgeschlagenen Variante 1 zweckmässig umgesetzt. Ich bin sicher, dass auch die Gemeinden mit ihren Orientierungsschulen bald diesem Beispiel folgen werden. Dies will auch heissen, dass es nicht nötig ist, in jeder Toilette einen Spender zu installieren, sondern, dass über Standorte pro Gebäude, welche gekennzeichnet sind, informiert wird. Dies entspricht einem pragmatischen Vorgehen.

Nun bleibt nur noch zu hoffen, dass bald auch die verschiedenen Verhütungsmittel von den Krankenkassen übernommen werden. Dies wäre ein wichtiger Schritt für von Armut betroffene Frauen und ihre Gesundheit, denn diese Kosten sind um einiges höher als alle Ausgaben für die Menstruationsartikel.

Mit dem Gesagten nimmt die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion Kenntnis vom Rapport.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare comme seul lien d'intérêt celui d'avoir moi-même déposé une demande semblable au conseil général d'Estavayer en mars 2022, profitant du mouvement qui avait vu ce type de postulats déposés avec succès dans plusieurs communes de notre canton. Notre groupe a analysé avec attention le rapport issu du postulat de nos collègues ex-députées Fagherazzi-Barras et Favre et remercie le Conseil d'Etat pour le sérieux de l'étude avec un CoPil et une phase de test et de la qualité du rapport qui en découle. Mais enfin, dirais-je, il était temps!

Il a fallu plus d'une année et demie au Conseil d'Etat pour répondre à ce postulat, accepté en octobre 2021, preuve s'il en est du sérieux du travail du Conseil d'Etat ou de l'intérêt moyen pour la thématique, selon la théorie du verre à moitié vide ou du verre à moitié plein. Toutefois, nous reconnaissons que lutter contre le tabou des règles est une nécessité et qu'il faut encore un certain courage pour le thématiser. Le Conseil d'Etat nous propose un catalogue de mesures pragmatiques, réfléchies et s'inscrivant dans la durée, nous le saluons. Que ce soit la réflexion sur les lieux et les types de distributeurs ou l'analyse des différentes manières de communiquer à ce sujet. Pour lutter contre la précarité menstruelle ou l'exclusion de femmes ou de jeunes filles, l'installation et la visibilité des distributeurs apparaît comme le premier pas. Le deuxième point essentiel et celui qui vraiment pourra servir de levier pour lutter contre le tabou des règles et rendre notre société plus inclusive est celui d'une communication simple, claire et largement visible. Les logos, brochures, supports sur Frischool sont largement employés par les élèves du CO et dans les leçons de sciences naturelles, mais ils peuvent être perfectionnées. Ils sont autant de moyens adaptés aux différents publics. Voilà les points positifs que nous souhaitons mettre en évidence avant de passer à quelques petits regrets.

À la lecture de ce rapport, il apparaît que certains chiffres se basent encore sur le rapport sur la pauvreté dans le canton de Fribourg, rapport qui date déjà de 2016. À l'époque de sa parution, ce document déjà très complet parlait de 10 % de pauvreté dans notre canton et se basait alors sur des enquêtes et des chiffres de 2010 à 2013 environ. Qu'en est-il aujourd'hui, dix ans après? On peut regretter l'ancienneté des chiffres utilisés mais facilement s'imaginer que la situation d'aujourd'hui est pire qu'avant et donc que les mesures prises avec ce postulat seront un réel plus pour une partie de la population de ce canton.

Ensuite, la réalité de l'autonomie des communes et des associations de communes fait que toutes ces bonnes pratiques mises en évidence par le Canton ne trouveront peut-être pas preneur partout et cela est inquiétant. J'en veux pour preuve un certain directeur d'école primaire qui l'année dernière encore estimait qu'il n'était pas nécessaire d'installer de tels dispositifs dans son établissement primaire, parce que les filles étaient encore petites et que, au pire, elles pourraient toujours aller demander à leur maîtresse. Voilà le type de méconnaissance et de tabou contre lesquels il s'agit de lutter.

Enfin, le Conseil d'Etat aurait peut-être pu, en amont, faire le tour des communes et des cycles d'orientation et établir ainsi un état des lieux de ce qui se fait déjà dans notre canton. Cela aurait pu montrer encore plus par l'exemple, que c'est tout à fait possible. Cela aurait ainsi aussi renforcé son message, qui ne peut qu'encourager les communes et les associations de communes responsables de cycles d'orientation à s'engager dans cette démarche.

Permettez-moi de conclure en m'adressant à vous, chères et chers collègues membres d'exécutifs communaux: vous êtes nombreuses et nombreux et vous avez un réel impact pour participer au succès de cette démarche dans votre commune, pour les femmes et les petites filles de notre canton.

**Dupré Lucas** (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et je n'ai bien entendu aucun intérêt avec cet objet. [*Rires.*] Le groupe UDC a pris connaissance du présent rapport et relève les éléments suivants: suite au postulat, le Conseil d'Etat a pris les mesures de l'étude et en fait une application directe. Ce qui m'interroge aujourd'hui, c'est le secteur et les bâtiments visés par cette application et cette phase test: les hautes écoles, l'Université, l'Hôpital des Bourgeois. Ne serait-ce pas mieux de se relancer vers les jeunes femmes qui en auraient peut-être réellement besoin? La question est posée.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues à ce sujet. C'est vrai que pour l'Etat de Fribourg il était temps, je reprends les propos de M<sup>me</sup> Rodriguez, de mettre les choses en place. Il était aussi important pour nous de pouvoir faire cette phase test pour effectivement se rendre compte un tout petit peu de l'utilité, mais on s'en est très, très vite rendu compte que c'était utile et je rejoins complètement vos propos. En incitant, et là, je reprends les propos de M<sup>me</sup> Roulin... on incite vraiment les communes à le faire. Moi, je l'ai fait dans ma conférence de presse, donc l'Etat fait son travail et je pense qu'il est aussi important que les communes, à ce titre-là fassent aussi leur travail. On a des filles partout dans le canton, pas seulement dans les bâtiments publics, donc je tiens à faire passer ce message. On doit aussi parler du coût de cette mesure-là, ce n'est pas un coût exorbitant, mais c'est tellement important de le faire. Voilà, pour moi c'était juste ça que je voulais ajouter. Je vous remercie vraiment pour toutes les interventions qui ont été faites.

Madame Rodriguez, vous parlez du rapport sur la pauvreté de 2016. Nous avons établi un rapport cette année, donc il est tout nouveau, tout neuf, il est encore dans mes mains maintenant, mais il est vraiment tout chaud. C'est vrai que le dernier rapport

datait de 2016, pour nous, c'était important de le refaire et là je remercie aussi les services qui ont travaillé à l'élaboration de ce rapport-là.

Par rapport au GYB, bonne question! Donc est-ce que le GYB aura la gratuité dès 2024? Oui, Madame Roulin, le GYB aura également droit à la mise à disposition gratuite des ces produits-là.

Concernant les autres interventions, je ne veux pas trop y revenir. C'est vrai qu'on y voit tous l'utilité, c'est quelque chose que l'Etat devait faire. On est aussi l'un des premiers cantons suisses à mettre ce genre de produits en libre accès et pour moi c'est important, c'est un signe aussi de compréhension des diverses problématiques, pour moi c'était important de pouvoir aller dans ce sens-là. Je ne vais pas aller plus loin, le rapport est très, très détaillé comme l'a dit M<sup>me</sup> Daphné Roulin, c'est vrai que pour nous c'est important de bien relater les choses. C'est vrai qu'on a pris... Madame Rodriguez, vous avez dit: "Pourquoi ne pas faire le tour des cycles d'orientation pour que le Conseil d'Etat se rende compte déjà de ce qui a été fait ou pas?" En fait, c'est vrai qu'on n'est pas parti de cette idée-là, mais je pense que le but était quand même de faire cette phase test et après de distribuer des produits hygiéniques dans tous les bâtiments publics, donc on remplit notre mission à ce niveau-là.

Je demanderais au Grand Conseil de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Rapport 2022-DSAS-11 Concrétisation des mesures du concept Senior+ concernant le domaine du travail (Rapport sur postulat 2018-GC-56)

---

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**  
Rapport/message: **06.07.2023 (BGC septembre 2023, p. 2928)**

---

### Discussion

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (VEA/GB, SE). Im Namen der Fraktion Grünes Bündnis danke ich dem Staatsrat für den vorliegenden Bericht, der zahlreiche Erkenntnisse und gute Ansätze zur Begünstigung der arbeitsmarktlichen Eingliederung für Über-50-Jährige beinhaltet. Wir begrüßen vor allem, dass nun im neuen Massnahmenplan Senior+ auch Massnahmen im Bereich Arbeit aufgenommen werden. Zum heute vorliegenden Bericht werde ich mich vor allem auf den Punkt 2.3.4 "Stellenverlust" beschränken. Nach einer Langzeitarbeitslosigkeit wird ausgesteuert, und ab 60-jährig kann man in den meisten Fällen mit einer Überbrückungsleistung rechnen. Damit sind die Über-60-Jährigen zumindest monetär abgesichert, aber was passiert in den Jahren dazwischen respektive davor? Jahrelange Arbeitslosigkeit, keine Tagesstruktur und keine Beschäftigung bergen die grosse Gefahr eines persönlichen Absturzes, welcher unbedingt verhindert werden sollte. Eine arbeitsmarktliche Eingliederung sollte trotz der Aussicht auf Überbrückungsleistung deshalb immer Vorrang haben. Der Staatsrat erwähnt im Bericht, die Verträge nach dem Gesetz über die Beschäftigung und den Arbeitsmarkt, deren Angebote anscheinend nur von wenigen Arbeitslosen in Anspruch genommen würden. Was ist der Grund dafür? Hat der Staatsrat hierzu eine Erklärung?

Diese Frage bringt uns zurück auf meine Anfrage vom Mai 2021, welche sich insbesondere um den kantonalen Beschäftigungsfonds drehte. Dieser Beschäftigungsfonds steuerte im Jahre 2015 noch 1 682 000 Franken für Massnahmen für Ausgesteuerte bei. Im Jahre 2020 waren es nur noch 778 000 Franken. Dieser Fonds kann gemäss Artikel 28 des Reglements auch für neue Massnahmen für Härtefälle benutzt werden. Härtefälle betreffen ja überdurchschnittlich über-50-jährige Langzeitarbeitslose. Mich würde deshalb interessieren, ob neue Massnahmen für solche Härtefälle eingeführt wurden und welche Rolle dieser Beschäftigungsfonds für die arbeitsmarktliche Eingliederung der Über-50-Jährigen spielt. Ich denke, diese Frage würde wahrscheinlich an Herrn Staatsrat Curty gerichtet sein, welcher aber leider nicht da ist.

Im Bericht werden viele Empfehlungen aufgeführt, es wird aber nicht auf die bereits früher formulierten Empfehlungen eingegangen, wie zum Beispiel die Bereitstellung einer digitalen Plattform für die Meldung von Arbeitsintegrationsplätzen oder von Stellen mit sozialem Profil oder auch das Label für Unternehmen, welche sich zur Anstellung von Personen mit derartigen Profilen verpflichten. Was ist mit diesen Empfehlungen? Wurden sie bereits umgesetzt? Ich habe jedenfalls nichts gefunden.

Sie sehen, es bleiben zahlreiche Fragen offen, und die Fraktion Grünes Bündnis wartet somit mit grossem Interesse auf die Vernehmlassung des neuen Massnahmenplans Senior+ und seiner sieben Schwerpunkte im Bereich Arbeit und bedankt sich bereits heute für den Einsatz zum Wohle der älteren Menschen auf dem Arbeitsmarkt.



**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Romont en charge de la santé et du social et président de la commission de travail Senior+ en Glâne.

Le postulat de ma collègue Chantal Pythoud et de notre ancien collègue Benjamin Gasser et la réponse qui est donnée nous ont énormément intéressés et on a pris connaissance de pas mal d'informations mais aussi d'éléments assez inquiétants. Dans les faits, on confirme des situations et ces situations, à mon sens, devraient nous rendre extrêmement attentifs. On voit qu'il y a 16,3% des personnes concernées qui disent qu'elles ont des difficultés financières. On est un peu plus haut que les chiffres sur la pauvreté évoqués tout à l'heure. On voit que 35% envisagent une retraite anticipée, donc ça veut aussi dire que les personnes espèrent pouvoir arrêter plus vite et le plus rapidement. Je comprends tout à fait et je le souhaite, il n'empêche que quand on réfléchit au maintien à l'emploi, voire à son développement, ça peut questionner. 25% ne savent pas ce qu'ils vont faire, ensuite on a quand même des problèmes de comportement vis-à-vis des anciens ou des plus expérimentés dans le monde du travail, on voit que 17, quasi 18% considèrent qu'ils ont des baisses d'offres de formation. C'est inquiétant quand on voit les propositions qui sont faites tout à l'heure. On voit que 25% considèrent que leur chef, leurs collègues ont des comportements dégradants, c'est juste alarmant, si je peux me permettre. Ces 25% aussi considèrent que leur situation s'est dégradée dans le monde du travail dans les 5 dernières années. Sans oublier les conséquences du chômage qui est de beaucoup plus longue durée, c'est un problème avec le rapport qui dit que c'est équivalent avec la tranche d'âge 25-50 ans, le taux de chômage, je trouve que la comparaison n'est pas opportune dans la mesure où à 25-50 ans on a notamment tous les jeunes qui rentrent en emploi et/ou le taux de prise d'emploi, donc la période et le nombre de personnes concernées me posent problème, mais on voit que ça touche beaucoup les personnes.

Il y a des recommandations, des recommandations qui sont intéressantes mais qui, à mon sens, devraient être beaucoup plus concrètes, retenir les personnes pour travailler, renforcer l'employabilité, oui, mais ça me semble des vœux pieux et un peu creux. Il y a des mesures qui ont été prises, il y a notamment celles qui consistent à mettre la rente-pont au niveau fédéral et le rapport considère que c'est une chose réglée. C'est une très bonne chose que cette rente-pont ait été mise sur pied, sauf que quand vous devez faire une demande, que vous êtes dans cette situation, les critères d'accessibilité sont extrêmement compliqués et en fait, il faut être dans une situation très précaire, voire quasi au niveau de l'aide sociale, pour y avoir droit, ce qui est hilarant à mon sens, insuffisamment éthique. Dans les propositions, on parle notamment des recommandations de la formation, mais dans les propositions concrètes, on n'a pas une vraie campagne de formation continue auprès de tous les salariés pour qu'ils n'arrivent pas à des situations problématiques et pour que la culture soit mise en place pour que, y compris que quand on a 55 ans ou 58 ans, on continue à se former. Et là, ça passe aussi par des soutiens financiers concrets et on abordera ça dans cette session, plus tard. Un point qui m'importe, c'est les questions de protection contre le licenciement, c'est bien de dire "restez au travail", mais vous pouvez vous retrouver avec de vrais problèmes. Il y a des systèmes qui fonctionnent, notamment... [*Temps de parole écoulé.*]

**Schwaller-Merkle Esther** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte und als Grossrätin des Segmentes Senior+ bzw. 50+. Wenn ich hier in die Reihen schaue, hat es noch mehr Menschen aus diesem Segment.

Wir nehmen heute den Bericht zur Umsetzung von verschiedenen Massnahmen, welche die arbeitsmarktliche Eingliederung von über 50-Jährigen sowie von älteren Langzeitarbeitslosen begünstigen könnten, zur Kenntnis. Ironie der aktuellen rasanten Veränderungen: Bereits 5 Jahre nach Eingabe des zugrundeliegenden Postulats sieht die Arbeitswelt ganz anders aus. Man spricht von Fachkräftemangel und auch ältere Menschen sind wieder vermehrt gesucht. Dennoch zeigt die gemachte Studie einige gravierende Schwachpunkte im Arbeitsmarkt auf.

In der heutigen Arbeitswelt ist das Alter immer noch mit negativen und zumeist falschen Stereotypen behaftet. Altwerden wird weitgehend als Widerspruch zur auf dem Arbeitsmarkt vorherrschenden Norm dargestellt. Die ideale Arbeitnehmerin ist jung, leistungsfähig und dynamisch, das sind wir doch alle.

Aus der Studie geht hervor, dass betreffend einer möglichen Altersdiskriminierung ein nicht unerheblicher Teil der Befragten weniger Möglichkeiten zu Weiterbildung und Beförderung hat als jüngere Kolleginnen und Kollegen. Wenn man heute von lebenslangem Lernen bis zum Tode spricht, nehme ich natürlich auch in Anspruch, dass ich in der Arbeitswelt nicht von der Weiterbildung ausgeschlossen werde, auch wenn das in einigen Unternehmen aus Kostengründen der Fall ist. Ich musste das selber miterleben: Nach 55 konnte ich zwar noch Weiterbildungen besuchen, musste aber einen Teil der Kosten selber berappen.

Die Studie zeigt auf, dass der Verlust des Arbeitsplatzes bei über 50-Jährigen oft auf mehrere Faktoren zurückzuführen ist, einige davon sind jedoch besonders stark altersbedingt.

An erster Stelle stehen;

1. Umstrukturierungen oder Wechsel der Unternehmensführung,

2. gesellschaftliche Zuweisung des Alters (Stereotypen) und finanzielle Belastung durch die AHV und BVG; ältere Menschen sind zu teuer auf dem Arbeitsmarkt.

Hier liegt meines Erachtens das Hauptproblem. Das progressive BVG-System ist eine der Hauptursachen für die Altersdiskriminierung am Arbeitsplatz und muss unbedingt angepasst werden.

Die Studie empfiehlt denn auch:

1. Kampagnen zu lancieren zur Sensibilisierung und Prävention von Mobbing und Bekämpfung von Altersdiskriminierung am Arbeitsplatz,
2. ein Bundesgesetz einzuführen gegen Altersdiskriminierung am Arbeitsplatz - ein neues Gesetz, da habe ich persönlich Mühe, aber vielleicht ist das die Lösung -,
3. ältere Arbeitnehmende so lange wie möglich auf dem Markt zu halten, indem Bedingungen angeboten werden, welche die Arbeitsfähigkeit fördern und auch für dieses Altersgruppe die notwendigen Weiterbildungen anzubieten.

Und aus meiner persönlichen Sicht auch die vermehrte Anerkennung von Äquivalenzen der jeweiligen Ausbildungswege und Weiterbildungen, welche ja nie den aktuellen Ausbildungen von Jugendlichen und jungen Arbeitnehmenden entsprechen, und ganz besonders auch die Anerkennung der daraus gemachten Lebenserfahrungen.

Es kann nicht sein, dass wir uns leisten, aus Gründen höherer Kosten der AHV/BVG, Bildungsungleichheiten und Bildungslücken ältere, leistungsfähige, dynamische Menschen vom Arbeitsmarkt auszuschliessen. Der Bund arbeitet aktuell an einer neuen Reform zum BVG. Diese geht etwas in Richtung Angleichung der BVG-Beiträge für alle, riskiert allerdings bereits ein Referendum. Zum Glück macht der aktuelle Fachkräftemangel den Weg frei für neue Sichtweisen, um die nötigen Veränderungen und Lösungen voranzutreiben.

**Chardonens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR).** Mes liens d'intérêt: je suis directeur d'une entreprise qui emploie plus de 70 collaborateurs dans le secteur privé.

J'en profite pour vous informer que je pratique la parfaite équité salariale, comme ça mon rapport est ainsi fait. Au-delà des chiffres et des considérations qu'il y a dans ce rapport, il faut bien se rendre compte que dans le secteur privé, nous devons faire face à la réalité économique. Mon intervention se veut plus comme un témoignage. En tant qu'employeur et à titre personnel, je peux vous exposer pourquoi les seniors pourraient être pénalisés à l'engagement. Bien évidemment les anciens ont l'avantage d'avoir beaucoup plus d'expérience mais uniquement s'ils sont restés dans la même profession durant la majorité de leur carrière. Comme vous le savez, nombreux sont ceux qui changent de voie, ce qui réduit considérablement cet avantage dû à l'expérience.

Puis, malheureusement, mais il faut bien le dire, avec l'âge le risque de subir des problèmes de santé devient toujours plus important. Personne n'y peut rien, c'est le cheminement de la vie, mais lorsque c'est le cas, pour l'entreprise, c'est bien évidemment un problème important au niveau organisationnel et financier. C'est également une conséquence non négligeable lorsque vous devez renégocier les primes d'assurance pour perte de gain. Il faut savoir que si vous avez la malchance d'avoir eu de nombreux cas d'arrêts de travail de longue durée dans votre entreprise, vos primes vont augmenter de façon substantielle, puisque c'est votre assurance qui assume la perte de gains, même lorsque le collaborateur n'est plus sous contrat. L'entreprise qui emploie des seniors et qui se trouve dans cette situation est alors pénalisée. Mais par la suite, ce sont aussi les autres collaborateurs qui supporteront encore plus de retenues sur leur salaire. À mon avis, les collaborateurs qui ne sont plus sous contrat ne devraient plus être sous la responsabilité de l'entreprise. Un autre système devrait être mis en place par les assureurs afin de lisser le risque sur tout le monde et non pas uniquement sur les entreprises qui engagent des seniors. D'ailleurs, j'invite les futurs élus à Berne de se pencher sur ce problème.

Vous ajoutez à cela une LPP progressive et vous comprenez assez rapidement où est le principal problème pour l'engagement des seniors. Ne vous méprenez pas, nous sommes très heureux d'avoir dans l'entreprise des gens qui nous sont fidèles et qui sont devenus des seniors, ce sont des piliers incontournables de l'entreprise. Bien évidemment, nous engageons encore et aussi des seniors mais au vu de ce qui précède, la balance ne leur est parfois pas favorable lorsqu'il faut trancher. C'est pour cette raison que je souhaitais le relever.

Avec ces considérations, le groupe UDC prend acte de ce rapport.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).** Suite à l'acceptation du postulat par notre Grand Conseil, un mandat a été attribué en 2020 à la Haute école de travail social. Ce rapport fouillé est intéressant, mais certaines conclusions en fin de rapport questionnent et nécessiteront pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux quelques explications complémentaires de M. le Commissaire du gouvernement. En résumé, le but du mandat était de décrire et de mieux comprendre le vécu et les conditions de travail des travailleurs et travailleuses âgés, d'identifier les pistes d'intervention pour favoriser le gain net professionnel etc...

Nous sommes un certain nombre, notre collègue l'a déjà dit, dans ce Parlement dans la tranche d'âge des Seniors+, 50-65 ans, mes cheveux gris confirment mes liens d'intérêts par rapport à ce rapport. Ce dernier présente de nombreux chiffres intéressants. À titre personnel, je suis surpris que seuls 60% des travailleurs âgés travaillent à 100%, cela est principalement expliqué par des retraites anticipées mais malheureusement aussi par des licenciements. À titre personnel, j'ai plutôt travaillé à 120% jusqu'à il y a quelques temps, début de ma retraite. On peut saluer les mesures que le Conseil d'Etat a déjà prises, comme d'ailleurs celles du Conseil fédéral pour soutenir les travailleuses et travailleurs âgés qui pourraient se trouver dans une situation précaire en raison de leur âge.

Trois éléments de ce rapport, dont deux dans le chapitre 3 des mesures proposées par les députés, interpellent. On peut lire que des mesures coercitives, quotas minimaux, avantages en compensation, devraient être prises pour inciter les entreprises à adapter leurs conditions de travail aux personnes de 50 ans et plus. Pour le groupe PLR-PVL, cette proposition n'est pas acceptable, l'Etat ne doit pas s'immiscer dans la conduite des entreprises. On lit également qu'il s'agirait d'adapter l'article 48 LPers en incluant une réserve pour les personnes de 55 ans et plus, et là, je ne comprends pas le terme "motivé par un certificat médical pour éviter le licenciement à terme", cette phrase mérite quelques explications. Enfin, selon le Conseil d'Etat, le plan de relance en 2012 a permis de rémunérer les employeurs engageant du personnel âgé de plus de 55 ans avec une subvention LPP de 500 frs par mois durant 12 mois. Malgré une forte promotion cantonale, le résultat a été décevant peut-on lire dans le rapport. La suite de la phrase interpelle notre groupe: "de nombreux employeurs ayant profité de l'effet d'aubaine [...]". Qu'est-ce qui était donc décevant? Le manque d'intérêt pour la mesure ou le nombre d'entrepreneurs qui ont profité de cette mesure de relance? Cela mérite également quelques éclaircissements. Pour conclure, avec la pénurie de main-d'oeuvre actuelle, la situation des seniors devrait, à mon sens s'améliorer.

Sur ces considérations, le groupe PLR-PVL remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et, par avance, Monsieur le Commissaire du gouvernement, pour les réponses à nos interrogations. Notre groupe vous invite chers collègues à prendre acte de ce rapport.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** C'est vrai que le rapport d'enquête de la HETS sur la situation des travailleurs et travailleuses dans notre canton a mis en évidence d'énormes difficultés, tant pour les personnes de 50 ans et plus disposant d'un travail que pour celles qui sont en recherche d'emploi et ça, le Conseil d'Etat en est pleinement conscient. Ces difficultés sont multiples bien entendu, elles sont dénombrées dans ce rapport-là. Il en découle notamment l'organisation et l'exigence du travail en lui-même et là, c'est important que chacune et chacun puisse s'inspirer de ces diverses recommandations. Je reprends tout à fait les propos de M. Jaquier, qui disait que les infos qui nous ont été transmises dans ce rapport-là sont inquiétantes, nous en sommes conscients, nous allons bien entendu prendre des mesures pour pallier ces situations. C'est vrai que le but, c'est d'arrêter le plus rapidement possible ces mesures qui ne seraient pas appliquées et de mettre des choses en place qui permettent d'avancer dans la bonne direction.

Concernant les diverses questions qui ont été posées, concernant la perte d'emploi qui est due à plusieurs facteurs, c'est vrai qu'il en est dénombré un certain nombre là-dedans. Pour nous, dans ce rapport-là, il est important aussi de souligner ces aspects-là qui peuvent vraiment stresser les personnes qui arrivent à 50 ans et plus et nous voulons vraiment à l'avenir donner cette politique d'accessibilité au travail à tout un chacun dans notre canton.

Pour répondre aux questions de M. le Député Jean-Daniel Wicht, on a l'étude de la HETS qui met effectivement en exergue des recommandations. Le Conseil d'Etat les considère à l'aune de leur faisabilité, de leur efficacité et en cohérence avec la législation en vigueur et la stratégie des cantons. Comme vous l'avez dit, Madame la Députée Mäder-Brühlhart, les compétences liées à ces recommandations sont partagées entre la DEEF de M. Curty et ma direction, là c'est vrai que c'est important que nous puissions travailler ensemble. L'éventuelle mise en oeuvre des recommandations sera donc considérée dans le cadre du plan de mesures Senior+, lequel sera effectif de 2024 à 2028 afin de permettre d'améliorer l'attractivité et le bien-être des personnes âgées sur le marché du travail. Le rapport sera présenté bien sûr en même temps que la mise en consultation du plan de mesures, en principe dès cet automne, on a ciblé ça au mois de novembre 2023. L'éventuelle mise en oeuvre des recommandations sera donc considérée dans le cadre du plan de mesures, il sera mis en consultation avant la fin de l'année donc comme je le dis maintenant en 2023.

Concernant, Monsieur Wicht vous avez posé la question aussi, l'article 48, il est à relever aussi que la nouvelle LPers dans son article 47a offre certaines garanties aux collaborateurs, ça c'est important de le souligner, c'est une question que vous m'avez posée tout à l'heure, je pense que c'est important de le souligner. On trouve effectivement dans la LPers, dans son article 47a qu'on a ces garanties qui sont offertes aux collaboratrices et collaborateurs de notre canton. Donc ça, c'était aussi important de le souligner.

Voilà, nous avons beaucoup de pain sur la planche en termes de mise en oeuvre des recommandations. A propos de recommandations qui pourraient paraître creuses, selon M. le député Jaquier: je ne pense pas qu'elles seront creuses, si on les applique vraiment comme cela est décrit dans le document. On parle de campagnes de sensibilisation, de prévention, donc

on a vraiment des sensibilisations à faire aux entreprises et ça, le canton, c'est aussi son rôle de mettre en place une telle campagne pour lutter contre les stéréotypes négatifs et la méconnaissance. Pour nous, c'est hyper-important de s'inspirer vraiment de ces recommandations-là, de les faire appliquer surtout et de pouvoir faire le contrôle derrière, si tout se met bien en place, dans le sens que si l'on respecte ceci, on va vraiment dans la bonne direction dans notre canton.

Madame la Présidente, je pense avoir fait le tour des réponses aux questions et le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-186** **Vice-président-e de la Commission d'expropriation**

---

Rapport/message: **16.08.2023** (*BGC septembre 2023, p. 3004*)  
Préavis de la commission: **23.08.2023** (*BGC septembre 2023, p. 3019*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 100; blancs: 0; nuls: 0; valables: 51; majorité absolue: 51.

Est élu *M. Antonin Charrière, à Riaz*, par 100 voix.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-187** **Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes du Lac**

---

Rapport/message: **16.08.2023** (*BGC septembre 2023, p. 3004*)  
Préavis de la commission: **23.08.2023** (*BGC septembre 2023, p. 3019*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 103; blancs: 1; nuls: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Est élu *M. Josef Haag, à Murten*, par 102 voix.

---

### **Election judiciaire 2023-GC-188** **Assesseur-e suppléant-e (locataires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac**

---

Rapport/message: **16.08.2023** (*BGC septembre 2023, p. 3004*)  
Préavis de la commission: **23.08.2023** (*BGC septembre 2023, p. 3019*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blancs: 1; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu-e *M. Mischa Poffet, à Dürdingen*, par 98 voix.

> La séance est levée à 17 h 30.

*La Présidente:*

**Nadia SAVARY-MOSER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—